

付 属 資 料

- 1 要請書（仏）
- 2 要請書（和文）
- 3 ミニッツ（仏）
- 4 参考資料
 - 4－1 囲い網生簀養殖の収支
 - 4－2 FAOブルキナ水産セクター情報
(PROFILE DE LA PECHE PAR PAYS)
- 5 収集資料リスト

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE ET DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

**PROJET DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT
RURAL PAR L'AQUACULTURE AU BURKINA FASO**

Août 2007

FORMULAIRE D'APPLICATION POUR LA COOPERATION TECHNIQUE DU JAPON

1. Date de dépôt :
Août 2007

2. Postulant :
Le Gouvernement du Burkina Faso

3. Titre du projet :

Projet de promotion du développement rural par l'aquaculture au Burkina Faso.

4. Organisation chargée d'exécution

Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH)
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH)
03 BP : 7010 Ouagadougou 03 Burkina Faso

5. Contexte du projet

Le Burkina Faso s'étend sur une superficie d'environ 274 000 km², et compte environ 13.730.258 millions d'habitants (RGPH, 2006), dont 51,7% de femmes et 48,3% d'hommes. Il est un pays essentiellement agricole. L'agriculture et l'élevage occupent environ 90% de la population et représentent 40% du PIB.

Les céréales, mil, sorgho, maïs, fonio, et riz, constituent les cultures vivrières traditionnelles et occupent environ 88% des surfaces cultivées. Elles ont une fonction essentielle, dans la satisfaction des besoins alimentaires des populations. L'agriculture, pratiquée sur des petites exploitations (3 à 6ha) familiales faiblement mécanisées, est de type extensif.

Une revue rapide des indicateurs socio-économiques de base révèle le faible niveau du développement humain du pays. Le PNB par habitant en 2002 était de 268 US dollars, illustrant ainsi, un niveau de revenus monétaires encore très insuffisant ; 46,4% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté absolu en 2003. La pauvreté est à dominance rurale, car le milieu rural contribue pour 73,4% à la pauvreté nationale. Au sein des populations rurales, les femmes sont relativement plus touchées par la pauvreté que les hommes tant par l'incidence de la pauvreté (50,4% contre 49,6%) que par sa gravité.

Les défis de développement du Burkina Faso sont donc nombreux. Pour y faire face, le Gouvernement a élaboré le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) approuvé en 2000 et énoncé les objectifs prioritaires pour la décennie à venir. Il constitue le principal cadre de référence et d'harmonisation de toutes les interventions en matière de lutte contre la pauvreté.

En vue de la mise en œuvre du CSLP le Gouvernement a élaboré la stratégie de Développement Rural (SDR). Selon l'un des principaux axes retenus dans cette stratégie, il s'agira d'accroître les productions agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et fauniques, basé sur l'amélioration de la productivité afin d'augmenter la contribution de l'agriculture à la réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural.

En juin 2003, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale et programmes prioritaires de développement et de gestion des ressources halieutiques qui met l'accent sur la promotion de l'aquaculture en vue d'accroître la production de poisson et contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Dans le cadre de la promotion de l'aquaculture, l'Etat a mis l'accent sur la réalisation d'infrastructures telles que les stations de Bazèga, Ziga, Douna, Tougou, Bilanga Yenga ainsi que les installations du Projet d'Elevage Piscicole à Bagré. En outre des activités d'empeisonnement ont été conduites pour augmenter la productivité des plans d'eau.

Mais au niveau rural, l'intégration de l'aquaculture dans le système de production agro-pastorale n'est pas encore une réalité, d'où la volonté du Gouvernement de mettre l'accent sur le développement des activités de production aquacole en milieu paysans, en vue de démontrer par des cas pratiques la faisabilité de cette activité dans les conditions locales et sa forte propension à procurer des revenus et des protéines de qualité.

Le projet de promotion du développement rural par l'aquaculture au Burkina Faso est classifié dans le cadre de l'accroissement des productions halieutiques basé sur l'amélioration de la productivité tel que défini dans la SDR. Il vise à assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire.

6. Grandes lignes du projet

(1) Buts attendus

Les conditions quotidiennes de vie des populations en milieu rural seront améliorées.

(2) Objectifs du projet

Les sources de revenus et d'apport de protéines d'origine animale seront diversifiées au profit des populations en milieu rural dans les villages ciblés par le projet.

L'expansion à l'échelle nationale des cas pratiques réalisés sera préparée par le projet.

(3) Résultats attendus

► Les capacités techniques sur l'aquaculture des agents de la DGRH et des DRAHRH sont renforcées ;

► Les cas pratiques d'aquaculture (production et post-récolte) en milieu rural sont réalisés;

- ▶ Les cas pratiques réalisés par le projet sont capitalisés et répliqués.

(4) Les activités du projet

- ▶ Les capacités techniques sur l'aquaculture des agents de la DGRH et des DRAHRH sont renforcées ;

- Faire des formations sur les techniques de base de l'aquaculture pour les agents de la DGRH et des DRAHRH.

- ▶ Les cas pratiques d'aquaculture (production et post-récolte) en milieu rural sont réalisés;

- Expliquer la nécessité de la diversification des sources de revenus et d'apport de protéines d'origine animale, les possibilités et les méthodes d'aquaculture aux populations. Sélectionner les sites cibles du projet ;
- Réaliser des cas pratiques d'aquaculture appropriés (trou à poisson, enclos, cages, étangs, etc.) pour les sites cibles ;
- A travers la réalisation des cas pratiques, développer des méthodes durables d'aquaculture et adaptées (approvisionnement en alevins, en aliment) en milieu rural;
- A travers la réalisation des cas pratiques, renforcer les capacités de gestion durable de l'aquaculture pour les populations ;
- A travers la réalisation des cas pratiques, renforcer les capacités de soutien pour la promotion de l'aquaculture de la DGRH et des DRAHRH ;
- Promouvoir la transformation (fumage, salage, etc.) et la commercialisation des produits en collaboration avec les autres départements ministériels concernés ;
- Promouvoir la consommation du poisson en milieu rural (valeur nutritionnelle du poisson, méthodes de transformation familiale etc.) en collaboration avec les autres départements ministériels concernés.

- ▶ Les cas pratiques réalisés par le projet sont capitalisés et répliqués.

- Publier à l'intérieur du pays les cas pratiques d'aquaculture menés par le projet à travers l'organisation d'atelier, les médias ;
- Réaliser les visites de sites en vue de répliquer les cas pratiques sur d'autres sites d'aquaculture;
- Recueillir le feed-back sur les résultats acquis pour la politique nationale de la promotion de l'aquaculture ;
- Elaborer des outils de diffusion de l'aquaculture (guides pratiques d'aquaculture, etc.) ;

(5) Contribution du Gouvernement du Burkina Faso

Le Gouvernement du Burkina Faso devra fournir au projet ce qui suit :

1. Le personnel national de contrepartie.
2. Les bureaux pour l'équipe de projet pour lesquels la fourniture en électricité et en eau est assurée par le Gouvernement.
3. La prise en charge d'une partie des frais de mise en œuvre des activités du projet notamment dans le cadre de la contre partie nationale accordée par le budget de l'Etat.

(6) Contribution du Gouvernement du Japon

Le Gouvernement du Japon fournira au projet ce qui suit :

1. Un (01) expert japonais à longue durée spécialisé en aquaculture.
2. Deux (2) experts japonais à courte durée spécialisés en alimentation des poissons et organisation des groupements paysans.
3. Participation à des formations techniques au Japon : certains stagiaires du Burkina Faso pourront participer à des formations et stages au Japon sur l'aquaculture (stage groupé etc.);
4. Un (1) expert à courte durée d'un pays tiers (Bénin) spécialisé en aquaculture pour le transfert des techniques pratiquées dans un pays voisin (trous à poisson etc.) ;
5. Echange de techniques avec les pays de la sous-région (Bénin et Guinée-Conakry etc.) pour la mise en valeur des résultats des missions d'études japonaises et des activités menées par les experts.
6. Achat des équipements d'aquaculture nécessaires pour la mise en œuvre du projet.
7. La prise en charge d'une partie des frais de mise en œuvre des activités du projet.

7. Programme de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet commencera en décembre 2008 et prendra fin en novembre 2012 soit une pour une durée de quatre (4) ans.

8. Organisme d'exécution

Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH)
Le bureau du projet sera installé à Ouagadougou et dans les régions cibles (DRAHRH).

9. Activités relatives au projet

Les premières actions en matière d'aquaculture au Burkina ont été initiées pendant la période coloniale, plus précisément dans la seconde moitié des années 50 à travers un projet pilote intitulé « Promotion des fermes piscicoles familiales en Afrique ». Financé par le Fonds d'Aide et de Coopération Française, ce projet visait la construction d'une station de pisciculture afin d'y développer des activités de recherche, de production d'alevins et de vulgarisation de la pisciculture familiale.

Une vingtaine d'années après cette première tentative, l'aquaculture fera l'objet d'une relance à travers des projets.

A cette époque, le regain d'intérêt du Burkina pour l'aquaculture a été favorisée par la création en 1976 de la Direction de la Pêche et de la Pisciculture au sein du Ministère de l'Environnement et du Tourisme d'une part et d'autre part, par la nécessité d'intensifier et de diversifier les productions agricoles pour réaliser l'autosuffisance alimentaire devenue l'objectif stratégique prioritaire au lendemain de la grande sécheresse des années 73-74.

En 1994, toutes les unités aquacoles créées dans le cadre de ces différents projets furent fermées à l'exception de la station d'aquaculture de Bazèga maintenue en service jusqu'à ce jour avec pour objectif principal la production d'alevins destinés à l'empoissonnement de certaines pêcheries pour améliorer leur productivité et soutenir les captures.

En juin 2003, conformément à sa volonté affichée de développer le secteur des ressources halieutiques de manière générale et le sous-secteur de l'aquaculture en particulier, le Gouvernement adoptait la stratégie nationale et programmes prioritaires de développement et de gestion des ressources halieutiques dont la promotion de l'aquaculture constitue l'un des cinq programmes opérationnels retenus pour la période 2004-2008. Beaucoup d'initiatives furent entreprises alors pour la relance de la production aquacole au Burkina.

Le tableau ci-dessous reprend quelques projets passés ou en cours d'exécution:

Intitulé du projet	Description
Station de pisciculture de Bazèga	Financé par l'USAID, ce projet a démarré en 1979. Les étangs ont été installés en aval du barrage de Bazèga dans le département de Toécé au sud de Ouagadougou. A ces débuts, la station produisait du poisson marchand et des alevins pour l'empoissonnement des plans d'eau.
Projet Aquaculture de Banfora	Financé par la Caisse Centrale de Coopération économique, ce projet a été exécuté de 1980 à 1986. Il a visé la production de poissons marchands (<i>Oreochromis niloticus</i>) en systèmes intensifs (cages flottantes et raceways) et extensif (pêche dans le barrage de la Lobi).
Projet Valorisation du Potentiel	Financé par le Fonds Européen de Développement (FED), ce projet a été exécuté de 1986 à 1991. Les objectifs étaient : le soutien

Halieutique (VPH)	institutionnel, le renforcement des revenus économiques des pêcheurs, la gestion rationnelle des ressources, le développement de formes innovatrices de pisciculture, l'organisation d'un réseau commercial, la mise en œuvre d'un programme de recherche appliquée
Projet Gestion de la pêche dans le Sud-Ouest (GPSO)	Financé par la République Fédérale d'Allemagne à travers la GTZ, le projet a été exécuté de 1988 à 2002 et a développé deux stratégies d'intervention : - l'approche pisciculture de repeuplement exécutée en deux phases de 1988 à 1991 et de 1992 à 1994) ; il s'agissait de produire des alevins pour les empoisonnements. - l'approche pêche responsable exécutée en trois phases : 1994-1997, 1997-2000, 2000-2002. Il s'agissait de responsabiliser les populations pour une gestion durable de la ressource.
Centre d'Approvisionnement et de Distribution des Produits de Pêche CADIPP	Financé par la République de Chine (Taiwan), ce projet a démarré ses activités en 2000. Après une première phase qui s'est achevée en 2003, une phase de renforcement débutée en 2004 est en cours d'exécution. L'objectif global du CADIPP est la valorisation des productions intérieures de poisson.
Projet Elevage Piscicole (PEP) de Bagré	Egalement financé par la République de Chine (Taiwan), ce projet a démarré en septembre 2004 pour une durée de trois ans. Il était prévu pour prendre fin en Août 2007, mais en raison des retards enregistrés dans l'exécution, il a été prolongé pour une période d'un an. Il a pour objectif global de consolider les bases technologiques et les données nécessaires pour le développement de l'aquaculture dans le contexte du Burkina Faso. A son terme, il devrait permettre de disposer d'une station moderne d'aquaculture dotée de près de 10 ha de bassins d'élevage, de produire annuellement environ 120 tonnes de poissons, de former au moins 30 agents vulgarisateurs, 100 promoteurs, et capitaliser des acquis technologiques au plan national
Projet d'Appui à la Coordination des Activités de la Filière Aquaculture (PACAF)	C'est le troisième projet financé par Taiwan dans le domaine des ressources halieutiques. Il a démarré en 2006 pour une période de 3 ans. Le projet vise une meilleure organisation de la filière aquaculture et un accroissement de la production aquacole. Il comprend 3 composantes : - Commercialisation de la production en poisson du Projet d'Elevage Piscicole (PEP) - Renforcement des capacités de commercialisation des acteurs de la filière et vulgarisation des techniques de l'aquaculture ; - Réorganisation du PEP et du CADIPP
Pisciculture semi-intensive en enclos	Cette expérience a démarré en 2007 sur le budget de l'Etat. Elle consiste à creuser des bassins dans les parties marginales des barrages ; ces bassins sont ensuite clôturés par un filet à petites mailles. Les enclos sont mis en charge en début des crues et seront récoltés au moment où les eaux vont diminuer
Trou à poisson	Le trou à poisson est une expérience qui a démarré à partir de 2006. Elle consiste à faire des excavations « trou » au niveau de la zone d'inondation d'un cours ou plan d'eau. De sorte qu'en période de crue, lorsque que le trou est inondé, il est également colonisé par les poissons naturellement présents dans le plan d'eau. Au moment de la décrue, les poissons se retrouvent emprisonnés dans le trou. Ils se nourrissent de l'aliment naturel. La récolte a lieu au moment où le niveau d'eau baisse dans le trou
Station d'alevinage	Depuis 2004, le budget national a financé la réalisation de stations pour la fourniture d'alevins pour les empoisonnements et pour les

	<p>promoteurs en aquaculture. Il s'agit des stations de Bilanga Yenga (16 étangs), Douna (8 étangs) et Tougou (12 étangs). Celle de Ziga (63 étangs) a une plus grande envergure avec une vocation à devenir un centre de formation et de recherche-développement.</p>
--	--

En conclusion, les leçons tirées de ces expériences antérieures seront mises au profit du présent projet.

Concernant les activités avec le Japon, notamment de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), on peut noter :

► L'expert de la JICA pour l'agriculture et le développement rural, a initié une mission d'échange d'expériences avec les projets financés par le Japon au Bénin. La DGRH a pris part à cette mission qui a formulé quelques recommandations dont entre autres :

- La mise en place d'un système de formation en aquaculture par une meilleure valorisation des stations de Ziga et de Bazèga ;
- L'appui financier pour le développement et la promotion de l'aquaculture au Burkina Faso ;
- L'expérimentation des différentes formes d'aquaculture selon les potentialités existantes dans le cadre du développement rural ;

En collaboration avec cet expert, la DGRH et la DRAHRH des Hauts Bassins, ont exécuté une expérience de trou à poisson à Bama.

En outre une mission béninoise a également séjourné au Burkina Faso du 26 février au 1^{er} mars 2007 et du 23 au 28 juillet 2007 pour échanger les points de vue sur l'aquaculture entre pays voisins partenaires du Japon.

► L'expert à courte durée a commencé ces activités en juillet 2007 avec pour mission essentielle le renforcement des capacités pour le développement de l'aquaculture dans le cadre du développement rural. Une étape essentielle de cette mission est l'évaluation des potentialités en matière d'aquaculture et de pêche. Pour ce faire 5 régions du pays, soient 15 provinces, ont été ciblées pour cette étude. Les barrages et les rivières sont concernés et un questionnaire a été remis pour l'identification de 10 sites par province.

► Un volontaire japonais est basé à Bama en vue d'appuyer les activités de la région en matière d'aquaculture. C'est ainsi qu'il a apporté sa contribution à l'expérience de trou à poisson menée avec le groupement des pêcheurs de la localité. Cette expérience est à répliquer dans d'autres zones favorables de la région. Par ailleurs, le volontaire a contribué également à la reconnaissance de coquillages, autrefois non consommés par la population, comme source supplémentaire d'apport de protéines dans l'alimentation.

Le Gouvernement du Burkina Faso souhaite une collaboration avec les volontaires japonais qui travaillent dans le domaine du développement rural pour capitaliser et partager les résultats du projet.

10. Considération du genre

La transformation (fumage) et la commercialisation du poisson demeurent le domaine privilégié des femmes dans la filière pêche au Burkina Faso.

En milieu rural, les femmes pourraient jouer un grand rôle dans l'alimentation des poissons ainsi que la fourniture en sous produits agricoles. Au niveau de Ziga par exemple, une partie des étangs (25 au total soit une superficie d'un hectare) est exploitée par un groupement de producteurs dont les femmes jouent un grand rôle dans la conduite des activités.

Le développement de l'aquaculture peut contribuer également à la revalorisation du statut de la femme en milieu rural.

En somme, les femmes sont appelées à jouer un rôle important dans le développement du secteur des ressources halieutiques en général et dans la commercialisation des produits halieutiques en particulier.

11. Considérations environnementales et sociales

Voir screening format attaché

12. Bénéficiaires

12.1. Producteurs

Les producteurs sont les bénéficiaires primaires du projet. Le choix des sites obéit à une volonté des autorités burkinabè d'appuyer le programme de lutte contre la pauvreté, à travers la diversification et l'augmentation des revenus des populations rurales. Il s'agira:

- d'améliorer l'alimentation et les revenus des populations rurales;
- d'assurer la sécurité alimentaire;
- d'accroître la productivité et la production de poisson;
- d'exploiter les potentiels de production des régions ;
- de diffuser les technologies de production extensive, semi-intensive et intensive;
- de promouvoir le développement régional et local ;
- de promouvoir la diversification des productions et des sources de revenus en milieu rural.

Les acteurs directs actuels de la filière pêche se composent de pêcheurs, de femmes transformatrices et de commerçants de poisson. Ils sont évalués à 20.000 personnes selon les résultats provisoires de la phase inventaire 2007, du Recensement Général de l'Agriculture.

La pisciculture semi-intensive en enclos dans sa première année a concerné 10 sites avec en moyenne 20 bénéficiaires par sites, soient environs 200 personnes.

A ces bénéficiaires, on peut ajouter tous les autres promoteurs individuels qui sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à l'aquaculture.

12.2 Agent de l'administration

Un certain nombre d'agents des directions techniques seront concernés :

Au niveau de la DGRH : 19

Au niveau des stations d'aquaculture et des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques: 21

Soit un total de 40 personnes.

13. Conditions de sécurité

Aucun problème de sécurité tant externe qu'interne, n'est observé de nature à perturber l'exécution du projet.

2-3 Did the proponent consider alternatives before request?

Yes: Please describe outline of the alternatives

()

No

2-4 Did the proponent have meetings with related stakeholders before request?

Yes No

If yes, please mark the corresponding stakeholders.

Administrative body

Local residents

NGO

Others ()

Question 3

Is the project a new one or an on-going one? In case of an on-going one, have you received strong complaints etc. from local residents?

New On-going (there are complaints) On-going (there are no complaints)

Others { }

Question 4 Name of laws or guidelines:

Is Environmental Impact Assessment (EIA) including Initial Environmental Examination (IEE) required for the project according to laws or guidelines in the host country?

Yes No

If yes, please mark corresponding items.

Required only IEE (Implemented, on going, planning)

Required both IEE and EIA (Implemented, on going, planning)

Required only EIA (Implemented, on going, planning)

Others: { }

Question 5

In case of that EIA was taken steps, was EIA approved by relevant laws in the host country?
If yes, please mark date of approval and the competent authority.

<input type="checkbox"/> Approved: without a supplementary condition	<input type="checkbox"/> Approved: with a supplementary condition	<input type="checkbox"/> Under appraisal
--	---	--

(Date of approval: _____ Competent authority: _____)

Not yet started an appraisal process

Others:(_____)

Question 6

If a certificate regarding the environment and society other than EIA, is required, please indicate the title of certificate.

Already certified Required a certificate but not yet done

Title of the certificate :(_____)

Not required

Others (_____)

Question 7

Are following areas located inside or around the project site?

Yes No Not identified

If yes, please mark the corresponding items.

National parks, protected areas designated by the government (coast line, wetlands, reserved area for ethnic or indigenous people, cultural heritage) and areas being considered for national parks or protected areas

Virgin forests, tropical forests

Ecological important habitat areas (coral reef, mangrove wetland, tidal flats)

Habitat of valuable species protected by domestic laws or international treaties

Likely salts cumulus or soil erosion areas on a massive scale

Remarkable desertification trend areas

Archaeological, historical or cultural valuable areas

Living areas of ethnic, indigenous people or nomads who have a traditional lifestyle, or special socially valuable area

Question 8

Does the project have adverse impacts on the environment and local communities?

- Yes No Not identified

Reason:

{ }

Question 9

Please mark related environmental and social impacts, and describe their outlines.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Air pollution | <input type="checkbox"/> Social institutions such as social infrastructure and local decision-making institutions |
| <input type="checkbox"/> Water pollution | <input type="checkbox"/> Existing social infrastructures and services |
| <input type="checkbox"/> Soil pollution | <input type="checkbox"/> The poor, indigenous of ethnic people |
| <input type="checkbox"/> Waste | <input type="checkbox"/> Maldistribution of benefit and damage |
| <input type="checkbox"/> Noise and vibration | <input type="checkbox"/> Local conflict of interests |
| <input type="checkbox"/> Ground subsidence | <input checked="" type="checkbox"/> Gender |
| <input type="checkbox"/> Offensive odors | <input type="checkbox"/> Children's rights |
| <input type="checkbox"/> Geographical features | <input type="checkbox"/> Cultural heritage |
| <input type="checkbox"/> Bottom sediment | <input type="checkbox"/> Infectious diseases such as HIV/AIDS etc. |
| <input type="checkbox"/> Biota and ecosystem | <input type="checkbox"/> Others () |
| <input checked="" type="checkbox"/> Water usage | |
| <input type="checkbox"/> Accidents | |
| <input type="checkbox"/> Global warming | |
| <input type="checkbox"/> Involuntary resettlement | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Local economy such as employment and livelihood etc. | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Land use and utilization of local resources | |

Outline of related impacts:

- | | |
|--|--|
| - L'eau des barrages et des rivières sera utilisée pour les besoins d'aquaculture. | - Les femmes seront impliquées dans les activités de production, transformation et commercialisation du poisson. |
| - De nouveaux emplois seront créés et les moyens d'existence des producteurs seront améliorés. | |
| - Les producteurs utilisent des terrains individuels et/ou collectifs. | |

農業・水利・水産資源省

次官局

水産資源総局

ブルキナファソ国

統一 - 進歩 - 公正

ブルキナファソ国養殖による農村開発促進計画

2007年8月

技術協力アプリケーションフォーム

(仮訳)

1. 提出日

2007年8月7日

2. 要請者

ブルキナファソ政府

3. 案件名

ブルキナファソ国養殖による農村開発促進計画

4. 実施機関

農業・水利・水産資源省、水産資源総局

03 BP : 7010 Ouagadougou 03 Burkina Faso

5. 案件背景 現在作成中

ブルキナファソ国は面積約 274 000 km²、人口 13,730,258 人(RGPH, 2006)で内女性が 51,7%、男性が 48,3%である。農業主体国であり、農業と畜産には国民の 90%が従事し、国民総生産の 40%を占めている。

ミレット、ソルガム、トウモロコシ、フォニオ、コメが伝統的穀物であり、これらは全栽培面積の約 88%を占め、食糧需要において重要な役割を果たしている。家族的で機械化が遅れている小規模(3~6ha)な農業は粗放的である。

基本的社会経済指標の速報ではブルキナファソの人間開発レベルの低さが現れている。2002年の人口当たりの GNP は 268 米ドルであり、現金収入レベルは依然として不十分で、2003 年は人口の 46.4%が貧困レベルで生活している。貧困は地方に根を張っており、全国の貧困の 73.4%を地方が占めている。地方住民の中では、女性は男性よりも貧困の影響が深刻(女性 50.4%、男性 49.6%)で、より貧困に接している。

よってブルキナファソの発展への挑戦は多岐にわたる。これに対応するため、政府は将来の優先課題を明示した貧困削減枠組を 2000 年に策定した。同枠組は貧困削減への全ての取り組みの基準と調和の枠組みで構成されている。

貧困削減ペーパーを実施するに当たり、政府は農村開発戦略を策定した。同戦略の主軸の一つに、地方の貧困削減への農業の貢献向上を目指した生産性改善による農業・畜産・水産・森林・狩猟の生産成長、が挙げられている。

2003 年 6 月、政府は水産資源の開発と管理の優先プログラム戦略を採択した。これは魚生産向上のための養殖促進に傾注しており、また、貧困削減と食糧安全保障に貢献するものである。

養殖促進において政府は、バゼガ、ジガ、ドウナ、トゥグ、ビランガヤンガ、バグレ養殖プロジェクトといったインフラ実現に努力してきた。さらに、水場の生産性向上のための放流も行ってきた。

しかし地方では、収入と良質なタンパク質の獲得のため、養殖の実施可能性を実践によって示し、地方における水産生産活動の発展に努力する政府の意欲にも関わらず、農牧生産システムへの養殖の導入は実現していない。

ブルキナファソ国養殖による農村開発促進計画は SDR の生産性改善による水産の成長に位置づけられるものであり、貧困削減と食糧安全保障強化に貢献するための地方セクター成長の保障を目指すものである。

6. プロジェクトの概要

(1) 上位目標

農村における農民生活条件が改善される

(2) : 案件目標

- ▶ 対象農村における農民の収入源と動物タンパク供給源が多様化する
- ▶ 実践事例の全国規模での拡大の下地が作られる

(3) 成果

- ▶ 水産資源総局・地方局水産技官の養殖に関する技術能力が向上する
- ▶ 農村における養殖の実践事例(生産・ポストハーベスト)が作られる
- ▶ 国内での実践事例が蓄積され、実践の拡大が図られる

(4) 活動

- ▶ 水産資源総局・地方局水産技官の養殖に関する技術能力が向上する
 - 水産資源総局・地方局水産技官に対する養殖の基本技術の研修を行う
- ▶ 農村における養殖の実践事例(生産・ポストハーベスト)が作られる
 - 農民に対し、収入やタンパク源供給多様化の必要性、養殖の可能性や方法につき説明し、対象となる農村を選定する
 - 対象地域に適した養殖事業を行う(氾濫原を利用した養殖、固定式囲い網、浮き生簀、池中養殖等)
 - 農村での実践を通じて、農村レベルで持続的な養殖を行うために必要な養殖実践手段(種苗供給、飼料確保)を確立する
 - 農村での実践を通じて、農民の持続的な養殖事業運営管理能力(回転資金の創設等)の強化を図る
 - 農村での実践を通じて、水産資源総局、地方局の養殖振興支援能力の向上を図る
 - 関係省担当部局と協力して加工(燻製、塩漬け等)と販売を促進する
 - 関係省担当部局と協力して農村での魚食(魚の栄養的価値、家庭での調理や加工等)を促進する
- ▶ 国内での実践事例が蓄積され、実践の拡大が図られる
 - セミナー開催やメディアを通じて実践事例を国内に広報する

- 国内への実践事例の拡大を図るため、実践サイト視察を行う
- 実践事例の成果を養殖促進政策にフィードバックする
- 事業実践ガイド等の普及ツールを作成する

(5) ブルキナファソ政府の負担

ブルキナファソ政府は次についてプロジェクトに提供する：

1. カウンターパート
2. 政府による電気と水道提供を含めたプロジェクト事務所
3. 政府予算により承諾された国家カウンターパート資金の枠内におけるプロジェクト活動実施の費用一部負担

(6) 日本政府の負担

日本政府はプロジェクトに対し次のものを提供する：

1. 養殖を専門とする長期専門家 1 名
2. 飼料及び農民組織化を専門とする短期専門家計 2 名
3. 養殖に関する日本での研修への参加(集団研修等)
4. 隣国での実践されている技術移転(改良型氾濫原を利用した養殖等)のための第三国養殖短期専門家(ベナン)1 名
5. 日本の開発調査や個別専門家らの活動結果活用のため、サブ地域諸国(ベナン、ギニア等)での技術交換
6. プロジェクト実施に必要な資機材
7. プロジェクト活動実施に必要な資金の一部負担

7. 実施計画

案件の開始は 2008 年 12 月、終了は 2012 年 11 月までの 4 年間

8. 実施機関

水産資源総局

プロジェクト事務所はワガドゥグと対象地域(地方局)に設置する

9. 案件に関連した活動

ブルキナファソにおける最初の養殖活動は植民地時代であり、仏援助協力基金によるアフリカ家族運営養殖圃場促進パイロットプロジェクトを通じた 50 年代後半にさかのぼる。このプロジェクトでは、研究、稚魚生産並びに家族運営魚養殖普及の開発を含む魚養殖センター検察を目的としていた。

この最初の試みから 20 数年後、養殖は複数のプロジェクトにより取り扱われた。当時、ブルキナにおける養殖熱の復活は、1976 年の環境観光省における水産養殖局設立によるものと、1973 年から 74 年にかけての大規模な旱魃により優先戦略とされた食糧自給実現のための農業生産の増加と多様化の必要性認識によるものが挙げられる。

1994 年、異なったプロジェクトにより設立された養殖ユニットは閉鎖されたものの、バゼガ養殖センターのみは維持され、生産者の生産性改善と漁獲維持のために放流する稚魚生産を主目的に今日に至っている。

2003年6月、水産資源セクター、とりわけ養殖セクターの開発意欲により、政府は水産資源開発と管理の全国戦略と優先プログラムを採択した。その中で養殖は2004年から2008年に実施される5プログラムの1つとなっている。ブルキナファソの養殖生産振興のため多くのイニシアティブが企図されてきたのである。

下表は過去もしくは現在実施中の案件である。

案件名	内容
バゼガ魚養殖センター	USAIDによるファイナンスで本プロジェクトは1979年に開始された。養殖池はワガドゥグ南のトエセ郡にあるバゼガ貯水池下流に設置された。当初、センターは市場用の魚と国内水場への放流のための稚魚を生産していた。
パンフォラ養殖プロジェクト	経済協力中央公庫によるファイナンスで本プロジェクトは1980年から1986年まで実施された。プロジェクトでは市場用魚(<i>Oreochromis niloticus</i>)を集約的(浮き生簀とraceways)及び粗放的(ロビ湖での漁獲)なシステムで生産することを目的としていた。
水産潜在性活用プロジェクト	欧州開発基金のファイナンスで本プロジェクトは1986年から1991年に実施された。目的は、制度支援、漁民の収入強化、資源の合理的管理、魚養殖の革新的形態開発、流通網の組織化、適した研究プログラムの活用。
南西部水産管理プロジェクト	GTZを通じドイツによるファイナンスで本プロジェクトは1988年から2002年まで実施され、次の2つの戦略を開発した。 -1988年から1991年までと1992年から1994年までの2つのフェーズによる魚養殖拡大アプローチで、放流用の稚魚を生産した、 -1994年から1997年、1997年から2000年、2000年から2002年の3フェーズによる責任的水産アプローチで、資源の持続的管理における住民の責任感醸成を行った。!
水産物調達流通センター	台湾のファイナンスで本プロジェクトは2000年より開始。2003年に終了した第一フェーズに続き、強化フェーズが2004年から実施中。本案件の目標は魚の国内生産の活性化である。
バグレ魚養殖プロジェクト	台湾のファイナンスで本プロジェクトは2004年9月に3年間の予定で始まった。2007年8月に終了予定であるが、実施の遅れにより、1年の延長となった。 上位目標はブルキナにおける養殖開発に必要な基礎技術とデーターの整備である。この中で、池中養殖池10ha、年間漁獲約120トン、年間30名の技官・100名の生産者研修を可能とする近代的な養殖センターを設置と国家計画への技術の蓄積を行う。
水産業活動調整支援プロジェクト	本案件は水産資源に関する台湾による3つ目の案件である。3年間の予定で2006年に開始された。案件は養殖産業のよりよい組織化と生産増加を目標としており、3つのコンポーネントからなる： - バグレ魚養殖プロジェクトの生産物の商品化 - 関係者の商品化能力強化及び養殖技術の普及 - バグレ魚養殖プロジェクトと水産物調達流通センターの再組織化
アंकロ半集約魚養殖	この案件は政府予算により2007年に開始した。これは貯水池の際の部分に穴を掘り、網でこの穴を囲うものである。アंकロは雨期の始まりに開始され、バラージュの水が減った頃に収穫する。
氾濫原を利用した養殖	氾濫原を利用した養殖は2006年から開始された試みである。これは氾濫原に穴を掘るものである。雨期に穴が冠水すると魚が穴に入る仕組みである。乾期になると魚は穴に残され、自然の養分により肥育される。収穫は穴の水が減水したときにおこなう。

稚児センター	2004 年以降、政府予算により、放流と養殖生産者への稚魚供給を目的としたセンター建設をおこなってきた。これはビランガヤンガ(養殖池 16 基)、ドゥナ(8 基)及びトゥガン(12 基)である。ジガセンター(63 基)は最も大きな規模であり、研修と研究開発センターにする予定である。
--------	---

総括すると、これまでの経験が現在の案件に活かされているといえる。

日本との協同活動、特に JICA とのそれについては次のものがある：

▶ 農業・農村開発政策アドバイザーによるベナンでの日本支援案件視察。水産資源総局はこれに参加し、次のような提言をブルキナ政府に対し行った：

- ジガとバゼガセンターの活用による養殖研修システムの設置
- ブルキナファソにおける養殖開発と振興への財政的支援
- 農村開発における既存の潜在性を活用した様々な養殖形態の試行

同専門家との協力により、水産資源総局はと農業省オーバッサン地方局はバマにおいて氾濫原を利用した養殖を行った。

さらに、ベナンからのミッションが 2007 年 2 月 26 日から 3 月 1 日までと 2007 年 7 月 23 日から 28 日までブルキナファソを訪問し、日本をパートナーとしている近隣両国の養殖事情に関し意見交換を行った。

▶ 短期専門家が 2007 年 7 月より農村開発における養殖開発能力強化を目的として活動を開始し、養殖と漁業の潜在性評価をおこなっている。国内 5 地方 15 県が調査対象となっている。貯水池や河川が調査対象であり、各県ごとに 10 箇所の調査サイトを特定するための質問状が発出された。

▶ 協力隊員が 1 名、オーバッサン地方の養殖活動支援のためバマを拠点にしており、地元の漁民グループと氾濫原を利用した養殖へ貢献した。この経験は同地方の他の氾濫原を利用した養殖適地に活かされるものである。他方、この隊員は住民が消費していなかった、たんぱく質摂取の追加的資源としての貝の存在について知らしめた。

ブルキナファソ政府は、本案件結果の蓄積と共有のため、農村開発分野に従事している協力隊員との協力を望むものである。

10. ジェンダー配慮

魚の加工(燻製)や販売はブルキナファソの水産業では女性が大きく裨益している分野である。

地方では、女性は魚への給仕、農業副生産物の施用などで必要な役割を担っている。例えばジガでは、養殖池の一部(25 基約 1 ヘクタール)は生産者グループにより運営されており、そこでは女性が活動実施において必要な役割を担っている。

養殖の開発は地方における女性のステータス再認識に貢献しうるのである。

一般的に女性は水産資源セクターの開発で重要な役割を演じることを、特に流通面において求められているのである。

11. 環境社会的配慮

別添のスクリーニングフォーマットを参照のこと

12. 裨益者

12.1. 生産者

プロジェクトの一番の裨益者は生産者である。サイト選択は地方住民の収入の多様化と増加を通じ貧困削減プログラムを支援するブルキナ当局の意思による。すなわち、

- 地方住民の食と収入を改善する
- 食糧安全保障を確保する
- 魚の生産性と生産を成長させる
- 地方の生産潜在性を開発する
- 粗放的、半集約的、集約的な生産技術を普及する
- 地方や地域の開発を促進する
- 地方における生産と収入源の多様化を促進する

現在の水産業の直接の関係者は漁民、女性加工者、女性流通者であり、農業全般事情 2007 年調査の暫定結果によると、その数は 20000 人である。

半集約的な魚養殖であるアंकロの初年度実施は 10 サイトで、各サイト平均で 20 人の裨益者があり、合計で 200 人程度である。

少しずつ増えてきている養殖に興味を示す民間業者らも裨益者として含めることができる。

12.2 技官

技術局の技官も裨益者といえる：

水産資源総局：19 人

農業・水利・水産資源省地方局および養殖センター：21 人

合計 40 人

13. 治安条件

内外における如何なる治安的な問題は案件実施を混乱させるようなものは確認されていない。

2-3 Did the proponent consider alternatives before request?

Yes: Please describe outline of the alternatives

()

No

2-4 Did the proponent have meetings with related stakeholders before request?

Yes No

If yes, please mark the corresponding stakeholders.

Administrative body

Local residents

NGO

Others ()

Question 3

Is the project a new one or an on-going one? In case of an on-going one, have you received strong complaints etc. from local residents?

New On-going(there are complaints) On-going (there are no complaints)

Others { }

Question 4 Name of laws or guidelines:

Is Environmental Impact Assessment (EIA) including Initial Environmental Examination (IEE) required for the project according to laws or guidelines in the host country?

Yes No

If yes, please mark corresponding items.

Required only IEE (Implemented, on going, planning)

Required both IEE and EIA (Implemented, on going, planning)

Required only EIA (Implemented, on going, planning)

Others: { }

Question 5

In case of that EIA was taken steps, was EIA approved by relevant laws in the host country? If yes, please mark date of approval and the competent authority.

<input type="checkbox"/> Approved: without a supplementary condition	<input type="checkbox"/> Approved: with a supplementary condition	<input type="checkbox"/> Under appraisal
--	---	--

(Date of approval: Competent authority:)

Not yet started an appraisal process

Others:()

Question 6

If a certificate regarding the environment and society other than EIA, is required, please indicate the title of certificate.

Already certified Required a certificate but not yet done

Title of the certificate :()

■ Not required

Others { }

Question 7

Are following areas located inside or around the project site?

Yes ■ No Not identified

If yes, please mark the corresponding items.

National parks, protected areas designated by the government (coast line, wetlands, reserved area for ethnic or indigenous people, cultural heritage) and areas being considered for national parks or protected areas

Virgin forests, tropical forests

Ecological important habitat areas (coral reef, mangrove wetland, tidal flats)

Habitat of valuable species protected by domestic laws or international treaties

Likely salts cumulus or soil erosion areas on a massive scale

Remarkable desertification trend areas

Archaeological, historical or cultural valuable areas

- Living areas of ethnic, indigenous people or nomads who have a traditional lifestyle, or special socially valuable area

Question 8

Does the project have adverse impacts on the environment and local communities?

- Yes No Not identified

Reason:

{ }
}

Question 9

Please mark related environmental and social impacts, and describe their outlines.

- Air pollution - 生産者は個人もしくは公共の土地を使用する
 Water pollution
 Soil pollution
 Waste
 Noise and vibration
 Ground subsidence
 Offensive odors
 Geographical features
 Bottom sediment
 Biota and ecosystem
 Water usage
 Accidents
 Global warming
 Involuntary resettlement
 Local economy such as employment and livelihood etc.
 Land use and utilization of local resources

Outline of related impacts:

- 養殖には貯水池や河川の水が使われる
- 新しい雇用が創設され、生産者の既存の手段が改善される

Social institutions such as social infrastructure and local decision-making institutions

Existing social infrastructures and services

The poor, indigenous or ethnic people

Maldistribution of benefit and damage

Local conflict of interests

■ Gender

Children's rights

Cultural heritage

Infectious diseases such as HIV/AIDS etc.

Others ()

- 女性は生産活動、加工、流通に関与する

**COMPTE- RENDU DES DISCUSSIONS ENTRE
LA MISSION JAPONAISE D'ETUDE PRELIMINAIRE
ET LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO
SUR LA COOPERATION TECHNIQUE
POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE PROMOTION DU
DEVELOPPEMENT RURAL PAR L'AQUACULTURE DURABLE
AU BURKINA FASO**

En réponse à la requête du Gouvernement du Burkina Faso, la Mission japonaise d'Etude Préliminaire (désignée ci-après « la Mission ») organisée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après « JICA ») et dirigée par Monsieur Yuji MORIYA, s'est rendue au Burkina Faso du 22 Septembre au 02 Octobre 2008 pour définir les grandes lignes de la coopération technique relative au Projet de promotion du développement rural par l'aquaculture durable au Burkina Faso (désigné ci-après « le Projet »).

Durant son séjour au Burkina Faso, la Mission a eu des échanges et a mené une série de discussions, avec les autorités burkinabé concernées (désignées ci-après « la partie burkinabé »), au sujet des mesures devant être prises par les deux Gouvernements pour une bonne exécution du Projet susmentionné. À l'issue de ces discussions, la Mission et la partie burkinabé ont convenu de recommander à leurs Gouvernements respectifs les éléments consignés dans le document ci-joint.

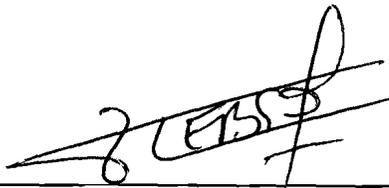
Fait à Ouagadougou, le 02 Octobre 2008

モリヤ ユジ

M. Yuji MORIYA
Chef de Mission,
Mission d'Etude Préliminaire
Agence Japonaise de Coopération Internationale



M. Idrissa. ZAMPALIGRE,
Directeur Général des Ressources Halieutiques,
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques



M. Léné SEBGO
Directeur Général de la Coopération
Ministère de l'Economie et des Finances

DOCUMENT JOINT

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

DAF :	Direction de l'Administration et des Finances
DDA :	Direction du Développement de l'Aquaculture
DEP :	Direction des Etudes et de la Planification
DGCOOP :	Direction Générale de la Coopération
DGRH :	Direction Générale des Ressources Halieutiques
DPAHRH :	Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DPFP :	Direction de la Promotion de la Filière Pêche
DRAHRH :	Direction Régionale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
JICA :	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MAHRH :	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
PV :	Procès Verbal
UAT :	Unité d'Appui Technique
ZAT:	Zone d'Appui Technique

I. GRANDES LIGNES DU PROJET

1. Objectif du Projet

Le Projet a pour objectif de mettre en place des techniques appropriées d'aquaculture, de sorte à contribuer à la diversification des sources de revenus, à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, à apporter des protéines d'origine animale à travers l'intégration des pratiques d'aquaculture dans le système de production agro-sylvo-pastorale.

Le Projet est un projet de coopération technique qui vise le renforcement des capacités, l'élaboration d'un plan d'action et la mise en œuvre des unités pilotes d'aquaculture. La partie burkinabé est appelée à l'issue du projet, à capitaliser et diffuser les résultats du projet à grande échelle de façon durable.

2. Titre du Projet

Les deux parties se sont accordées pour intituler le Projet comme suit : « Projet de promotion du développement rural par l'aquaculture durable au Burkina Faso ».

3. Cadre du Projet

Les deux parties se sont mises d'accord sur le plan directeur du Projet provisoire (Annexe 1), la proposition du matrice de cadre logique (Annexe 2) et le plan d'opération (PO)

provisoire (Annexe 3). Le cadre du Projet peut être modifié suivant les discussions ultérieures et avant la signature du procès verbal.

4. Institution chargée de l'exécution

L'organe d'exécution est la Direction Générale des Ressources Halieutiques (ci-après désignée par « la DGRH »). Elle assumera ses responsabilités en collaborant avec les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques dans les zones ciblées (ci-après désignées par « les DRAHRH »).

La Partie burkinabé a assuré que le MAHRH, à travers la DGRH et les DRAHRH, participera sans faute à la mise en oeuvre du Projet et que le MAHRH veillera au respect des engagements pris par le gouvernement du Burkina Faso.

5. Conception du Projet

(1) Conception de base

Les deux parties se sont mises d'accord sur le concept de base. L'aquaculture peut permettre de diversifier les sources de revenus et d'apporter des protéines d'origine animale. En tant que projet pilote visant à identifier les techniques appropriées pour le développement durable de l'aquaculture dans le contexte du Burkina Faso, il doit :

- Collecter les données nécessaires sur l'aquaculture et ses potentialités ;
- Tester avec la participation des populations différents systèmes de production aquacole ;
- Analyser les résultats obtenus de la mise en œuvre des unités pilotes ;
- Confirmer la possibilité de pratiquer l'aquaculture durable dans le système de production agro-pastorale par des technologies appropriées en milieu rural, à moindre coût, et en complémentarité avec d'autres activités de valorisation des ressources naturelles ;
- Faire des recommandations au Gouvernement et aux acteurs du développement pour la vulgarisation des systèmes appropriés.

(2) Positionnement du Projet

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement et de gestion des ressources halieutiques et particulièrement du programme prioritaire « Promotion de l'aquaculture et diversification des productions halieutiques ».

(3) Systèmes de l'aquaculture testés dans le Projet

Les systèmes d'aquaculture qui seront testés dans le cadre de ce projet seront le système extensif et le système semi intensif afin de les intégrer de façon harmonieuse dans les exploitations agro-sylvo-pastorale.

5

4³

2

(4) Objectif de la mise en œuvre des unités pilotes d'aquaculture

La mise en œuvre des unités pilotes a pour but d'identifier les techniques appropriées et les mesures de vulgarisation de l'aquaculture.

(5) Renforcement des capacités

La réussite de ce projet passe par la maîtrise des activités à mener par les acteurs. Ces acteurs doivent accroître leurs capacités pour plus d'efficacité au cours du Projet. Le renforcement de ces capacités passera par les formations sur le tas et des formations particulières qui seront organisées à l'intérieur du pays comme à l'extérieur.

6. Résultats Attendus du Projet (cf. ANNEXE 1)

(1) Les technologies appropriées de l'aquaculture sont établies dans les zones ciblées à travers l'étude de l'état des lieux et de l'analyse des facteurs de réussite pour implanter des pratiques d'aquaculture en milieu rural. Ces technologies à diffuser sont pratiques au point de vue adaptation, rentabilité, abord facile dans le contexte du milieu rural.

(2) Les mesures efficaces de vulgarisation de l'aquaculture, avec des moyens adaptés au monde rural sont établies à travers la mise en œuvre des unités pilotes.

7. Zones d'intervention du Projet

(1) Zones présélectionnées

Lors de l'étude préliminaire, les deux parties ont retenu les zones suivantes: Bazèga, Houet, Kadiogo, Kéné Dougou, Oubritenga, Zoundwéogo, Comoé, Sanguié, Sanmatenga, Gourma, Boulgou.

Les Critères de présélection de ces zones ont été : la possibilité de test, l'existence d'expérience, l'accessibilité, les priorités de la DGRH, le dynamisme des populations bénéficiaires.

(2) Identification des Zones ciblées

Au début du Projet, l'état des lieux se fera dans les zones présélectionnées afin d'appréhender les conditions naturelles, les possibilités de test, les problématiques et atouts spécifiques, le fonctionnement des groupements, la pratique de la pêche, la transformation et commercialisation, etc. Les zones ciblées seront retenues sur la base des résultats de cette étude.

8. Durée du Projet

Le Projet aura une durée de trois (3) ans pour compter du deuxième trimestre de 2009.

9. Bénéficiaires du Projet

(1) Groupe cible des unités pilotes

Les producteurs (agriculteurs, aquaculteurs et/ou pêcheurs, etc.) des sites des unités pilotes seront impliqués dans le cadre du projet. Le choix de ce groupe cible se fera selon les critères définis dans le cadre de l'état des lieux dont entre autre la motivation.

(2) Bénéficiaires des formations

Les agents de la DGRH, des DRAHRH, des DPAHRH, des ZAT, des UAT, les producteurs impliqués dans la mise en œuvre des unités pilotes seront les bénéficiaires des formations.

10. Formation au Burkina Faso

L'objectif de la formation est de doter les bénéficiaires de connaissances sur les techniques de base pour la mise en œuvre des unités pilotes.

11. Techniques à tester

Dans le cadre des tests, les deux parties proposent les systèmes de production suivants:

Aquaculture extensive

- Empoisonnement des petits barrages (bouli) en géniteurs avec ou sans fertilisation
- Riziculture Pisciculture
- Mettre des enclos au milieu du barrage et mettre des géniteurs
- Trous à poisson

Aquaculture Semi-Intensive

- Enclos avec apport de semences (alevins) avec nourrissage
- Trou à poisson avec nourrissage
- Bouli avec apport d'alevins
- Etangs non cimentés avec nourrissage
- Cages flottantes avec apport d'alevins et aliments
- Valorisation des canaux d'irrigation
- Valorisation des retenues d'eau/Systèmes intégré

Les techniques définitives à tester seront déterminées en concertation entre la DGRH et l'expert japonais en se basant sur les résultats de l'état des lieux.

12. Production d'alevins

L'expert japonais assurera les conseils techniques sur la production d'alevins selon les besoins exprimés.

II. MESURES A PRENDRE PAR LA JICA

Conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Japon, la JICA prendra, à ses propres frais, les mesures suivantes selon les procédures normales conformes au schéma de coopération technique du Japon :

1. Envoi d'experts japonais

La JICA fournira les services des experts japonais présentés en ANNEXE 4.

2. Fourniture des équipements

La partie burkinabè sollicite de la partie japonaise la fourniture des appareils, des équipements et d'autres matériels nécessaires à la mise en œuvre du projet suivant les composantes retenues en ANNEXE 4. Les équipements à fournir seront déterminés au cours des discussions ultérieures et avant la signature du procès verbale.

3. Formation du personnel burkinabé au Japon et dans les pays tiers.

Parmi les thèmes qui pourraient faire l'objet de formation, la partie burkinabè sollicite entre autres:

- la gestion d'une station d'aquaculture ;
- la production d'alevins ;
- l'alimentation des poissons à base de sous produits agricoles ;
- Systèmes d'aquaculture ;
- Etc.

Les thèmes seront déterminés en concertation entre la DGRH et l'expert japonais.

4. Les autres dépenses nécessaires pour l'exécution du projet.

III. MESURES A PRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

1. Engagement du pays bénéficiaire

Le Gouvernement du Burkina Faso s'engage à assumer ses engagements dans le cadre du Projet de coopération technique, précisés en ANNEXE 5-I.

2. Locaux et commodités de bureau

Les deux parties ont convenu que les locaux et les commodités de bureau pour le Projet seront préparés par la partie burkinabé avant la mise en oeuvre du Projet. Les locaux seront situés de préférence à la DGRH.

5

6
94

2

3. Mise à disposition des homologues burkinabés

Les deux parties ont convenu de la mise à disposition d'homologues burkinabés, au niveau de la DGRH, des DRAHRH et DPAHRH pour la mise en oeuvre efficace du Projet. Le dispositif de l'exécution est joint en ANNEXE 6.

4. Nomination du Chef de Projet et définition de ses TDR

La partie burkinabé devra prendre les dispositions pour nommer un chef de projet juste après la signature du procès verbal. Le chef de projet qui se consacrera au projet aura pour tâches avant l'arrivée de l'expert japonais le traitement des dossiers nécessaires au démarrage du projet. Il s'agit entre autres de :

- l'établissement des documents du projet,
- l'inscription du Projet au Programme d'Investissement Public (PIP) au titre de la contrepartie nationale ;
- la mise en place du comité de pilotage ;
- la conduite des procédures d'exonération, etc.

5. Cadre de Concertation

Pour une mise en oeuvre efficace du Projet, les deux parties se sont accordées pour la mise en place de Cadre de concertation tel que le Comité de Pilotage, au cours de la réalisation du Projet (ANNEXE 7).

6. Charge financière de la partie burkinabé

(1) Répartition du coût pour la mise en oeuvre du Projet

Afin d'assurer la durabilité des acquis du Projet, la partie burkinabé s'engage à prendre en charge les dépenses énumérées au point 6 (3) de la partie I de l'ANNEXE 5. En particulier, la partie burkinabé contribuera au coût de mise en oeuvre du Projet selon la répartition du budget définie à l'ANNEXE 8. Elle s'engage à prendre les dispositions pour la mise en place du fonds de contrepartie nationale dans les délais requis.

L'estimation et la répartition des coûts sont proposées en ANNEXE 8. L'estimation des coûts se fera au cours des discussions ultérieures et avant la signature du procès verbal.

IV. AUTRES POINTS

1. Aménagement de la station d'aquaculture de Bazéga

La partie japonaise a estimé que l'aménagement du centre de Bazéga ne lui semble pas au stade actuel indispensable à la mise en oeuvre du présent Projet en raison de l'existence d'autres options de formation.

Toutefois, la partie burkinabé a réaffirmé son souhait de voir cette station aménagée et

G

ψ⁷

équipée compte tenu de son rôle stratégique de pourvoyeuse de semences piscicoles dans le cadre du projet et à l'échelle nationale.

2. Techniques de transformation et conservation du poisson

Les deux parties ont convenu, contrairement au premier concept de la requête, que le Projet mettra l'accent sur l'activité de production de poisson. Toutefois, les questions relatives aux techniques de transformation et conservation pourraient être abordées en cas de besoin.

3. Suivi évaluation du projet

(1) Evaluation externe

Les ministères de tutelle (technique et financière) effectueront des suivis périodiques à la charge du projet.

(2) Evaluation conjointe du projet

En se basant sur les directives d'évaluation de la JICA, les deux Parties ont donné leur accord pour l'adoption des cinq éléments d'évaluation conjointe ci-dessous ;

- pertinence ;
- efficience ;
- efficacité ;
- impact ;
- durabilité.

Les missions conjointes d'évaluation se feront à mi-parcours et à la fin du Projet.

ANNEXES:

- ANNEXE 1 PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE DU PROJET
- ANNEXE 2 PROPOSITION DE MATRICE DE CADRE LOGIQUE
- ANNEXE 3 PLAN D'OPÉRATION (PO) PROVISOIRE
- ANNEXE 4 MESURES A PRENDRE PAR LA JICA
- ANNEXE 5 MESURES A PRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO
- ANNEXE 6 DISPOSITIF DE L'EXECUTION DU PROJET
- ANNEXE 7 CADRE DE CONCERTATION
- ANNEXE 8 REPARTITION DU BUDGET

G

4⁸

Z

PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE DU PROJET

1. But Global

L'aquaculture en milieu rural est pratiquée par les agriculteurs et les pêcheurs de façon harmonieuse avec des activités de production agro-pastorales dans les zones ciblées.

2. Objectif Spécifique du Projet

Le plan d'action pour la promotion de l'aquaculture est proposé dans les zones ciblées

3. Résultats attendus

- (1) Les technologies appropriées de l'aquaculture sont établies dans les zones ciblées ;
- (2) Les mesures de vulgarisation de l'aquaculture sont établies dans les zones ciblées.

4. Activités

Résultat 1

Les technologies appropriées de l'aquaculture sont établies dans les zones ciblées :

1-1 Faire l'état des lieux de l'aquaculture et des activités de production agro-pastorale dans les provinces candidates « condition naturelle, fonction des groupements, pratique de pêche, transformation et commercialisation, disponibilités d'alevin, etc. »

1-2 Analyser les expériences antérieures et identifier les facteurs de réussite et échec.

1-3 Identifier les zones ciblées et les techniques appropriées basées sur les résultats des activités 1-1,1-2. «en traitant les systèmes extensifs et semi-intensifs »

1-4 Appuyer la réalisation des unités pilotes d'aquacultures extensives appropriées et les suivre.

1-5 Améliorer les expériences d'aquaculture semi-intensive de la DGRH et les suivre.

1-6 Former les personnes concernées par les activités 1-4, 1-5.

1-7 Analyser les unités pilotes et identifier les facteurs de réussite et d'échec.

1-8 Etudier la rentabilité socio-économique de l'aquaculture en milieu rural, y compris la possibilité pour le producteur de prendre en charge l'investissement initial.

Résultat 2 : Les mesures de vulgarisation de l'aquaculture sont établies dans les zones ciblées :

2-1 Echanger les expériences avec les autres pays et organiser des voyages d'échange d'expériences entre les sites pilotes d'aquaculture afin d'améliorer les dispositifs de vulgarisation.

2-2 Elaborer des outils de diffusion des unités pilotes d'aquaculture (guides pratiques d'aquaculture, manuelles pour instrument d'aquaculture etc.)

5

4

2-3 Elaborer un schéma de vulgarisation de l'aquaculture.

2-4 Organiser un atelier bilan des expériences du projet

σ

φ₈

z

ANNEXE2 .MATRICE DE CADRE LOGIQUE Projet du développement rural par l'aquaculture durable au Burkina Faso

Période : 2009-2012 3ans

Zone présélectionnées (provinces): Bazèga, Houet, Kadiogo, Kénédogou, Ouhritenga, Zoundwéogo, Comoé, Sanguié, Sanmatenga, Gourma, Boulgou.
Bénéficiaires: Les agents de la DGRH, des DRAHRH dans les zones ciblées, Agents d'encadrement concernant les unités pilotes les pêcheurs, les agriculteurs concernant l'exécution des unités pilotes

Sommaire narratif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Conditions extérieures
<p>But Global</p> <p>L'aquaculture en milieu rural est pratiquée par les agriculteurs et les pêcheurs de façon harmonieuse avec des activités de production agro-pastorales dans les zones ciblées.</p>	<p>L'aquaculture est pratiquée sur XX sites dans la zone ciblée après le projet</p>	<p>• Enquêtes agricoles</p>	<p>• La volonté politique pour promouvoir l'aquaculture est maintenue</p>
<p>Objectif Spécifique du Projet</p> <p>Le plan d'action pour la promotion de l'aquaculture est proposé dans les zones ciblées</p>	<p>• Un (1) plan d'action pour la promotion de l'aquaculture</p>	<p>• Rapports d'évaluation du projet</p>	<p>• Les catastrophes naturelles ne surviennent pas.</p>
<p>Résultats Attendus</p> <p>1. Les technologies appropriées de l'aquaculture sont établies dans les zones ciblées.</p> <p>2. Les mesures de vulgarisation de l'aquaculture sont établies dans les zones ciblées</p>	<p>X technologies sont maîtrisées</p> <p>• Un (1) schéma de vulgarisation</p>	<p>• Rapport d'étude</p> <p>• Enquêtes auprès des pratiquants</p>	<p>Les agents formés continuent de travailler dans le cadre du projet</p>
<p>Activités</p> <p>1-1 Faire l'état des lieux de l'aquaculture et des activités de production agro-pastorale dans les provinces candidates « condition naturelle, fonction des groupements, pratique de pêche, transformation et commercialisation, disponibilités d'alevin, etc. »</p> <p>1-2 Analyser les expériences antérieures et identifier les facteurs de réussite et échec.</p> <p>1-3 Identifier les zones ciblées et les techniques appropriées basées sur les résultats des activités 1-1, 1-2. « en traitant les systèmes extensifs et semi-intensifs »</p> <p>1-4 Appuyer la réalisation des unités pilotes d'aquacultures extensives appropriées et les suivre.</p> <p>1-5 Améliorer les expériences d'aquaculture semi-intensive de la DGRH et les suivre.</p> <p>1-6 Former les personnes concernées par les activités 1-4, 1-5.</p> <p>1-7 Analyser les unités pilotes et identifier les facteurs de réussite et d'échec.</p> <p>1-8 Etudier la rentabilité socio-économique de l'aquaculture en milieu rural, y compris la possibilité pour le producteur de prendre en charge l'investissement initial.</p>	<p>Inputs</p> <p>[Partie japonaise]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Experts japonais • Equipements nécessaires • Formation du personnel burkinabé au Japon ou dans un pays tiers • Dépenses nécessaires pour la mise en oeuvre du Projet 	<p>Conditions Préalables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le budget requis de la partie burkinabé est disponible • L'approvisionnement des alevins est assuré suffisamment et régulièrement. 	<p>Conditions Préalables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le budget requis de la partie burkinabé est disponible • L'approvisionnement des alevins est assuré suffisamment et régulièrement.
<p>2-1 Echanger les expériences avec les autres pays et organiser des voyages d'échange d'expériences entre les sites pilotes d'aquaculture afin d'améliorer les dispositifs de vulgarisation.</p> <p>2-2 Elaborer des outils de diffusion des unités pilotes d'aquaculture (guides pratiques d'aquaculture, manuelles pour instrument d'aquaculture etc.)</p> <p>2-3 Elaborer un schéma de vulgarisation de l'aquaculture.</p> <p>2-4 Organiser un atelier bilan des expériences du projet</p>	<p>[Partie burkinabé]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel principal du Projet • Chef du projet • Agents concernés, etc • Personnel d'appui • Secrétaire, Chauffeur • Locaux et commodités • Dépenses nécessaires pour la mise en oeuvre du Projet 	<p>Conditions Préalables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le budget requis de la partie burkinabé est disponible • L'approvisionnement des alevins est assuré suffisamment et régulièrement. 	<p>Conditions Préalables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le budget requis de la partie burkinabé est disponible • L'approvisionnement des alevins est assuré suffisamment et régulièrement.

MESURES A PRENDRE PAR LA JICA**I. DES EXPERTS JAPONAIS (Prévus)**

1. Experts à long terme

(1) Conseiller en Chef / Expert en aquaculture

2. Experts à court terme

(1) Expert en technique d'aquaculture selon les besoins du Projet

II. DES EQUIPEMENTS À FOURNIR (sollicité par la partie burkinabè)

Les matériels et équipements nécessaires pour la mise en œuvre du Projet proviennent de la partie japonaise en fonction du budget alloué à la Coopération technique. La partie burkinabè souhaite les matériels et les équipements principaux suivants :

Equipement	Nombre	Spécification	Utilisation
Véhicule	2	Double cabine 4x4 PICK-UP Wagon	Missions de la Cellule de Coordination du Projet
Motos		Motos 100 cc	Déplacement des agents des DRAHRH, UAT, ZAT sur les sites
Ordinateur	4	Ordinateur portable (02) Ordinateur de bureau (02)	Rapports du Chef de projet Rapports du secrétaire-comptable Sensibilisation des producteurs
Imprimante	2	Couleur (1) (DeskJet ou LaserJet) Noir-blanc LaserJet (1)	Impression des documents de la Cellule de Coordination du Projet
Photocopieur	1	Noir blanc	Cellule de coordination du projet
Appareil photo numérique	2		Cellule de coordination du projet
Appareil video numérique	1		Cellule de coordination du projet
Vidéo projecteur	1		Cellule de coordination du projet

5

4

Équipement technique	Nombre	Spécification	Utilisation
Oxymètre	1		Mesure du taux d'oxygène pour connaître les causes de mortalité
PH-mètre	1		Mesure du pH
Spectrophotomètre	1		Mesure nitrite, nitrate et ammonium
Micro balance	1		Pesée de précision
Balance	4		Pesées lors des pêches de contrôle.
Autres			

NB : Les spécifications et les quantités des équipements mentionnés ci-dessus seront déterminées après consultation mutuelle entre la JICA et le Gouvernement du Burkina Faso.

8

102

7

**MESURES A PRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT
DU BURKINA FASO**

I. ENGAGEMENT DU PAYS BÉNÉFICIAIRE

1. Le Gouvernement du Burkina Faso prendra les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement du Projet et sa pérennisation, avec l'implication effective des autorités concernées, des homologues, des institutions liées au Projet ainsi que des groupes bénéficiaires.

2. Le Gouvernement du Burkina Faso veillera à ce que la technologie et les connaissances acquises par le personnel burkinabé, résultats de la coopération technique du Japon, contribuent au développement social et économique du Burkina Faso.

3. Le Gouvernement du Burkina Faso accordera aux experts japonais dans le cadre du Projet les privilèges, exonérations et avantages énumérés au point II ci-dessous. Ces avantages et privilèges seront au moins égale à ceux dont bénéficient les experts de pays tiers ou d'organisations internationales chargées de missions similaires.

4. Le Gouvernement du Burkina Faso veillera à ce que l'équipement fournis par le Projet soit utilisé effectivement pour la bonne exécution du Projet, en collaboration avec les experts japonais.

5. Le Gouvernement du Burkina Faso prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que les connaissances et expériences acquises par le personnel burkinabé pendant le stage technique au Japon, seront utilisées effectivement pour la bonne exécution du Projet.

6. Conformément aux lois et règlements en vigueur au Burkina Faso, le Gouvernement du Burkina Faso prendra les mesures nécessaires pour couvrir :

(1) Les dépenses nécessaires au transport à travers le Burkina Faso des équipements référenciés en ANNEXE 4-II aussi bien que pour l'installation, les opérations et la maintenance de ceux-ci ;

(2) Les droits de douane, taxes internes et toutes autres charges imposés par le Gouvernement du Burkina Faso sur les équipements fournis par le projet.

(3) Les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du Projet comme indiqué ci-dessous :

- La prise en charge des frais de déplacement, des perdiems et des indemnités du personnel homologue burkinabé pour la mise en œuvre du Projet ;

- La prise en charge d'une partie des frais de Formation dans le cadre du Projet ;

- L'affectation du personnel d'appui pour la mise en œuvre du Projet ;

- La réfection des bâtiments pour le Projet ;

5

4

- La prise en charge des rencontres de concertation et les dépenses courantes nécessaires à la mise en œuvre du Projet.

II. PRIVILEGES, EXONERATIONS ET AVANTAGES POUR LES EXPERTS JAPONAIS

Conformément aux lois et règlements en vigueur au Burkina Faso, le Gouvernement du Burkina Faso accordera les privilèges, exonérations et avantages suivants :

1. Exonération des impôts sur le revenu et des taxes de toutes sortes sur les allocations de prise en charge provenant de l'étranger
2. Exonération de taxes et autres charges imposées sur l'importation et l'exportation d'effets personnels et ménagers des experts, y compris un (1) véhicule motorisé par expert
3. Utilisation de tous les moyens disponibles pour fournir l'assistance médicale et les autres assistances nécessaires aux experts japonais
4. Délivrance gratuite du visa d'entrée et de sortie pour les experts japonais
5. Délivrance de cartes de séjour aux experts japonais afin d'assurer la coopération de ces experts avec toutes les autorités concernées dans l'exercice de leurs fonctions
6. Exonération des taxes à l'importation et à l'exportation sur les matériels apportés par les experts, dans le cadre du Projet

III. DES LOCAUX ET DES COMMODITES

Conformément aux lois et règlements en vigueur au Burkina Faso, le Gouvernement prendra en charge à ses propres frais les locaux et commodités nécessaires pour l'exécution du Projet comme suit:

1. Locaux (bureau et magasin) et meubles nécessaires
2. Eau et électricité, ligne de téléphone, communication d'Internet nécessaires
3. Autres commodités jugées nécessaires à arrêter de commun accord

5

9

DISPOSITIF DE L'EXECUTION DU PROJET

I. LISTE DES HOMOLOGUES DE LA PARTIE BURKINABE

1. Directeur du Projet

Directeur Général des Ressources Halieutiques (DGRH)

2. Directeur Technique du Projet

Directeur du Développement de l'Aquaculture (DDA)

3. Chef du Projet

Personne qui sera nommée par arrêté Ministériel.

4. Personnel homologue du Projet au niveau de la DGRH

(1) Chef du Service aquaculture extensive

(2) Chef du Service aquaculture intensive

(3) Chef du Service Etudes et Statistiques

5. Personnel impliqué au niveau déconcentré

(1) Directeurs Régionaux concernés

(2) Directeurs Provinciaux concernés

(3) Agents d'encadrement concernés (ST, ZAT, UAT)

II. PERSONNEL D'APPUI

(1) Secrétaire(s)/ Comptable

(2) Chauffeur(s)

5

φ

z

COMITE DE PILOTAGE

Conformément aux textes en vigueur sur l'organisation et le fonctionnement des projets ou programmes de développement de catégorie A, il sera mis en place un comité de pilotage du projet. Le comité de pilotage se réunit deux fois par an.

1. Fonction

- Examiner le plan d'exécution du projet ;
- Examiner les différents rapports d'évaluation du projet ;
- Examiner les rapports d'activités et financiers périodiques ;
- Examiner le programme d'activités annuel, le budget ;
- Veiller à la mise en œuvre des recommandations du comité de pilotage, des missions de supervision et de suivi ainsi que des différents audits ;
- Evaluer les performances du chef de projet conformément à la lettre de mission ;
- Faire des recommandations à l'attention du chef de projet et des différents partenaires intervenants dans la vie du projet ;
- Approuver les états financiers du projet ;
- Examiner tout dossier soumis à son appréciation.

2. Composition

(1) Président : Secrétaire Général

(2) Coprésident: Directeur Général des Ressources Halieutiques

(3) Secrétaire : Chef de projet

(4) Membres de la partie burkinabé

- Directeur du Développement de l'Aquaculture

- Représentant de la DEP

- Directeurs Régionaux des régions concernées

- Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances (DGCOOP)

- Représentant du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

(5) Membres de la partie japonaise

- Experts japonais du projet

- Représentant résident de la JICA

Observateurs

- Personnel chargé des projets et programmes de la JICA au Burkina Faso

- Autres personnes concernées, envoyées par la JICA

6

9

REPARTITION DU BUDGET

Activités	Contribution		Montant
	Fonds de contrepartie burkinabè	JICA	Total
R 1: Les technologies appropriées de l'aquaculture sont établies			
Act 1.1.		X	
Act 1.2.		X	
Act 1.3.		X	
Act 1.4.		X	
Act 1.5.		X	
Act 1.6.		X	
Act 1.7.		X	
Act 1.8.		X	
R 2: Les mesures de vulgarisation de l'aquaculture dans les zones ciblées sont établies			
Act 2.1.		X	
Act 2.2.		X	
Act 2.3.		X	
Act 2.4.		X	
Gestion du projet			
Coordination du Projet		X	
Equipements et Matériels		X	
Recrutement et mobilisation ressources humaines			
Indemnités			
Chef de projet	x		
Agents de suivi province (9 agents pendant 12 mois)	x		
Agents de suivi région (6 agents pendant 12 mois)	x		
Salaire du Personnel d'appui		x	
Experts Japonais		x	
Stage au Japon ou pays tiers		x	
Fonctionnement			
Eau, électricité, téléphone, Internet	x		
Frais d'installation et d'aménagements des locaux	x		
Entretien et assurance véhicule et motos		x	
Carburant véhicule et motos		x	
Frais de suivi Directeurs Régionaux et Provinciaux	x		
Frais de suivi DGRH et DDA	x		
Fournitures de bureau et consommables informatiques		x	
Entretien locaux	x		
Entretien et maintenance équipements		x	
Suivi et Evaluation			
Suivi-évaluation des ministères de tutelle	x		
Evaluation à mis parcours du projet		x	
Evaluation finale du projet		x	
Montant provisoire	47,000,000	360,000,000	407,000,000
	12%	88%	

5

107

8

囲い網生簀養殖の収支

ブ国水産資源総局が想定している囲い網生簀養殖（半集約養殖）の事業収支を尋ねたところ、下表の「現地政府試算」の数字が出てきた。

あくまでも机上の計算であり、計算をなるべく単純化するために斃死率は無視した。

		現地政府試算		
条件	種苗魚体重	20	20	g/尾
	成魚魚体重	320	320	g/尾
	固定網生簀(Enclos)	400	400	m ²
	飼育密度	100	30	尾/m ²
	飼育尾数	40,000	12,000	尾
	増重量	300	300	g
	生産量	12,800	3,840	Kg
売上げ	成魚販売単価	1,000	800	fcfa/Kg
	総売上げ	12,800,000	3,072,000	fcfa
費用	種苗単価	10	10	fcfa/尾
	種苗コスト	400,000	120,000	fcfa
	FCR	3	4	
	飼料価格	250	150	fcfa/Kg
	飼料コスト	225	180	fcfa/尾
	総飼料コスト	9,000,000	2,160,000	fcfa
	施設費	800,000	800,000	fcfa/1基
	償却期間	4	4	年
	減価償却費	200,000	200,000	fcfa/年
	費用合計	9,600,000	2,480,000	fcfa
利益	粗利	3,200,000	592,000	fcfa
	1尾あたりの粗利	80	49	fcfa/1尾
	粗利率	25	19	%

日本側と意見が合わない、もしくは現実的でないところはいくつかある。

1. 飼育密度が高すぎる。水流のあるもしくは水深の深い場所で浮き網生簀養殖ならばこの密度でも理解できなくはないが、ブ国の固定式網生簀養殖では、密度が高すぎる。
2. 飼料価格は台湾プロジェクトが製造する飼料を想定しているが、台湾側に確認したところ、250fcfaは置き場価格であり、運搬費用は含まれていない。
3. 販売単価は時期、サイト、魚の大きさにより異なるが、天然のテラピアの場合地方では大型魚でも600fcfa/kgとも聞く。一方、台湾プロジェクトで販売した際には一尾300g程度のもので1,200fcfa/kgで業者に販売できたという情報も得た。
4. 種苗費も単価が安すぎるが、政府としては最初から補助と割り切っており、この価格もしくは、しばらくは無償提供でもよいと考えている。

5. 施設初期設置コストもさることながら、運転資金として 9,400.000fcfa を賄える農民がたとえグループであったとしても存在するはずはなく、融資元も現段階ではないため、すでにこの時点で、机上の空論であることが分かる。第一回目のサイクルを援助で行うにしても、額が高すぎる。

右側は、ある程度現実的な数字に近づけたものであるが、まだこれでもかなり楽観的数字といえる。飼料は 250fcfa/kg もするものを使うわけには行かず、成長をある程度犠牲にしたとしても地元の農副産物を利用することを想定した数字を入れた。これで斃死率を無視して 50 万 fcfa 程度が粗利として計上されるわけだが、10 人のグループであれば年間の手取りが 5 万 fcfa 程度であり、リスク・投資額を考慮したとき、農民にとって魅力あるものになるか疑問である。

これを乗り越えるためには、さらなる飼料費用の低減を試みる工夫が必要である。

FISHERY COUNTRY PROFILE	Food and Agriculture Organization of the United Nations	FID/CP/BFA
PROFIL DE LA PÊCHE PAR PAYS	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	
RESUMEN INFORMATIVO SOBRE LA PESCA POR PAISES	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación	Avril 2008

BURKINA FASO

I. Données économiques et géographiques générales

Superficie du pays	274.000 Km ²
Superficie totale des eaux dans lesquelles est pratiquée la pêche	200 000 ha (en période des crues)
Population (2006)	13,6 millions
PIB au prix d'acquisition (2006)	6,2 milliards \$EU
PIB par habitant (2006)	460 \$EU
PIB agricole (2000)	33,9% du PIB

II. Données relatives aux pêches (2003)

Données	Production	Importations	Exportations	Offre totale	Offre par habitant
	en tonne poids vif				Kg/année
Poisson destiné à la consommation humaine	9 005	8 733	0	17 738	1,4
Poisson destiné à la consommation animale et à d'autres fins	0	0	0	0	

Nombre d'emplois (2005)	
1) secteur primaire (aquaculture comprise)	8 500 pêcheurs; 4500 semi-professionnels; 2000 occasionnels
2) Secteur secondaire	3 000
Valeur brute de la production halieutique (2005)	9 710 586 \$EU
Commerce (2005)	
Valeur des importations	2 771 000 \$EU
Valeur des exportations	0 \$EU

III. Structure du secteur halieutique

1. Le secteur des ressources halieutiques

Le secteur des ressources halieutiques comprend deux sous secteurs à savoir le sous secteur de la pêche de capture où l'homme déploie son ingéniosité pour capturer des ressources naturelles sauvages et celui de l'aquaculture où l'homme s'atèle à améliorer la croissance de ressources aquatiques en captivité.

2. Le sous secteur de la pêche de capture

La pêche au Burkina Faso est restée longtemps marquée par la coexistence de deux modes de pêche : la pêche coutumière qui était organisée sous l'égide des chefs de terre, gardiens des génies de l'eau et qui répondait à des exigences sacrificielles et la pêche de subsistance qui visait essentiellement la satisfaction des besoins d'autoconsommation des communautés riveraines en protéines de poisson. Bien qu'il subsiste encore quelques pratiques de pêche coutumière, la pêche artisanale ou pêche commerciale s'est progressivement développée avec notamment l'accroissement des possibilités de pêche consécutif aux constructions de retenues d'eau à travers l'ensemble du territoire national.

Le sous secteur de la pêche artisanale se caractérise par sa faible productivité et la prédominance de modes d'exploitations rudimentaires. Cependant, depuis quelques années, le souci de production et de conservation des ressources halieutiques caractérise les systèmes de gestion en vigueur au Burkina Faso. Il se traduit par :

- l'érection de grandes pêcheries (supérieures à 5 000 ha) en Périmètres Aquacoles d'Intérêt Economique (PAIE). Ils bénéficient d'une gestion spéciale fondée sur la cogestion des ressources entre l'Etat et les communautés riveraines à la base
- la promotion des concessions des petites et moyennes pêcheries visant une forte responsabilisation des personnes morales ou physiques pour l'exploitation des ressources halieutiques

- la régionalisation du droit d'accès aux pêcheries
- la régulation de l'exploitation piscicole des zones de chasse protégées.

I. Profil des captures

Au plan piscicole, notamment en termes de pêche de capture, la productivité moyenne actuelle des plans d'eau du Burkina Faso, en l'absence d'aménagements biologiques se situerait autour de 60 kg/ha/an, correspondant à un potentiel de 12.000 tonnes. Ce potentiel serait composé de plus de 100 espèces réparties dans environ 24 familles et 55 genres. Neuf (9) familles sont principalement exploitées : Cichlidae, Centropomidae, Mochokidae, Clariidae, Bagridae, Claroteidae, Characidae, Mormyridae, Osteoglossidae (Annexe 1).

La productivité piscicole naturelle des plans d'eaux est en baisse continue des faits conjugués de la surpêche et de la dégradation des biotopes liée aux activités anthropiques dans les bassins versants.

La production piscicole réalisée serait d'environ 8 500 tonnes par an en 2005 et 9 500 tonnes par an en 2006, consommées quasi-totalement à l'intérieur du pays et contribuant par ce fait à l'amélioration de l'alimentation des populations, surtout celles riveraines des plans d'eau

II. Sites de débarquement

Le Burkina Faso est un pays sahélien, sans façade maritime disposant d'un potentiel en eau de surface estimé à plus de 200 000 hectares (en saison hivernale) et 50 000 ha environ (en période d'étiage). Les principaux supports de la production de poisson sont :

- les retenues d'eau : Elles représentent 73% des superficies en eau. Le Burkina Faso compte plus de 2 000 barrages dont environ 450 sont pérennes et propices à la production piscicole. Les plus grands supports de la production de poisson d'intérêt national sont les grands barrages (selon la classification du comité international des grands barrages), construits à partir des années 1980 pour la production hydroagricole et/ou hydroélectrique avec des superficies variant entre 7 000 et 25 500 ha. Il s'agit des lacs de barrages de Bagré (25 000 ha), de Komienga (20 000 ha), du Sourou/Léry (10 000 ha), de Kanazoé (8 000 ha) et de Ziga (7 000 ha). Ces retenues fournissent à elles seules, près de la moitié de la production intérieure de poisson.

- les cours d'eau : Ils fournissent 27% du potentiel et comprennent les fleuves et rivières (intermittent pour la plupart) permettant la création temporaire d'écosystèmes aquatiques très productifs. Ce sont principalement les fleuves Mouhoun, Nakanbé, Nazinon et les rivières Pendjari, Comoé, Léraba, Béli, Faga, Goroual, Sirba et Tapoa.

III. Moyens de production

Deux moyens essentiels de production interviennent dans l'exploitation des ressources halieutiques du Burkina Faso ; il s'agit d'une part des engins de pêche et d'autre part des

embarcations. Ces moyens de capture répondent à des objectifs de production qui se situent à trois niveaux ; à savoir la pêche commerciale qui est sous tendue par des besoins économiques, la pêche sportive qui répond à des besoins de loisir, de détente et de récréation et la pêche coutumière liée aux us et coutumes des terroirs riverains.

3.1. Les engins

Les techniques de pêche artisanale font appel aussi bien aux engins actifs que passifs. Les engins passifs sont constitués par le filet maillant ou filet dormant et la palangre tandis que les engins actifs sont représentés par le filet épervier.

3.1.1. Les Engins passifs

Le filet maillant est constitué d'une pièce de filet rectangulaire appelée nappe en mono ou multi filament fixée à deux (2) cordes appelées ralingues. La ralingue supérieure ou ralingue de flot comporte des flotteurs. La pêche au filet maillant ne demande pas en général une participation active permanente du pêcheur au travail : c'est donc un engin de pêche passif. Un filet maillant peut être fixe c'est-à-dire calé sur le fond. Il peut aussi être dans la colonne d'eau : on parle de filet semi-pélagique ou dérivant de sorte que l'engin dérive avec les courants d'eau occasionnés par les mouvements du vent. Cette technique de pêche est la plus utilisée dans le pays notamment dans les grandes et moyennes pêcheries.

La palangre est un engin dormant mouillé sur le fond ou en pleine eau. La palangre se compose :

- d'une corde appelée ligne principale ou ligne mère ;
- d'avançons : ils sont constitués de fils et sont rattachés à la ligne principale. Les avançons constituent les lignes secondaires ;
- d'hameçons : ce sont des dispositifs chargés d'attirer le poisson par l'appât (vivant, mort, artificiel) qu'ils portent et de le retenir une fois qu'il y mord. Les hameçons sont souvent des pointes métalliques en acier.

Les pêcheurs utilisent le plus souvent des palangres dont la distance entre deux avançons consécutifs est inférieure à 50 cm.

La palangre peut être fixe c'est-à-dire calée sur le fond pour capturer des poissons de fond (demersaux) ex : *C. maurus*, *S. schall*.

La palangre peut aussi être dérivante c'est-à-dire placée de telle sorte qu'aucune partie de la ligne n'entre en contact avec le fond ; dans ce cas, elle sert à pêcher les espèces pélagiques.

3.1.2. Les engins actifs

Les engins actifs comprennent essentiellement le filet épervier. C'est l'engin de pêche actif couramment employé et autorisé par la législation en vigueur. Le filet épervier est un engin conique comportant des lests à la base que le pêcheur lance de façon à déployer une poche qui coiffe les poissons. Moins couteux que les filets maillants, l'épervier est l'engin le plus adapté pour l'exploitation des stocks littoraux. Son emploi nécessite une participation constante du pêcheur et est pratiquée avec ou sans pirogue. A côté des filets éperviers l'on retiendra d'autres outils sporadiquement utilisés par les populations dont les paniers, épuisettes, harpons et les nasses. Ces dernières sont surtout employées dans la partie ouest du Burkina et sont généralement pratiquées par les femmes et les enfants.

3.1.3. Autres techniques de pêche

3.1.3.1. La pêche sportive et de loisir

La pêche sportive se définit comme étant une pêche dont le but premier visé est le recueillement, le repos et le loisir. Plusieurs techniques de pêche peuvent à cet effet être employées mais la plus fréquemment rencontrée au Burkina Faso est la pêche à la ligne ou à la canne. L'absence de statistiques fiables ne permet cependant pas d'estimer l'importance de la pratique de cette technique de pêche. On sait toutefois que les personnes qui s'adonnent à cette activité sont de plusieurs catégories sociales où on y rencontre aussi bien des jeunes, des enfants que des personnes âgées.

Au-delà de l'aspect loisir, la pêche à la ligne revêt un intérêt alimentaire important pour ceux qui la pratiquent puisque les captures sont généralement de tailles plus importantes que celles des engins ordinaires et sont exclusivement autoconsommées. Elle participe ainsi à l'amélioration de la ration alimentaire des populations et des enfants en particulier plus nombreux à la pratiquer. Contrairement aux méthodes ordinaires de pêche pratiquée dans les barrages, la pêche sportive présente l'avantage de ne pas exercer des effets néfastes sur les stocks de poisson vivant dans l'eau.

3.2. Les embarcations

Dans la plupart des pêcheries du Burkina Faso, les pêcheurs utilisent des pirogues à planches clouées et non motorisées.

IV. Principales ressources

Les ressources halieutiques correspondent à l'ensemble des ressources aquatiques exploitables par la pêche et l'aquaculture. Elles comprennent donc les poissons, les grenouilles, les moules, les crabes, les crevettes, etc. Parmi les ressources, principalement les poissons font l'objet d'une exploitation organisée, soutenue et légiférée par la réglementation en vigueur. On estime à 95% le taux d'exploitation des ressources piscicoles.

V. Méthodes de gestion des principales pêcheries

5.1. Objectifs poursuivis et stratégie de mise en œuvre

Les objectifs généraux poursuivis par le Burkina Faso dans le domaine des ressources halieutiques sont d'accroître et de diversifier durablement la production halieutique et contribuer à l'amélioration des revenus des communautés de pêcheurs.

Cet objectif se réalisera à travers notamment : (i) l'accroissement de la production halieutique par la pêche de capture (*relecture et/ou élaboration de plans d'aménagement participatifs des ressources halieutiques des grandes et moyennes pêcheries ; création de centres de dépôt et d'approvisionnement en matériel et intrants de pêche ; mise en place*

d'un dispositif national de statistique et d'information sur la pêche); (ii) l'accroissement et la diversification de la production aquacole (facilitation de l'accès des producteurs aux technologies de production adaptées; promotion de systèmes de production aquacole durables, économiquement viables et garantissant l'intégrité des supports de production que sont les plans d'eau et les écosystèmes aquatiques ; promotion de la consommation de produits halieutiques de qualité); (iii) le renforcement des capacités des acteurs essentiellement par le biais de l'organisation et des formations.

5.2. Mesures et arrangements institutionnels

1. Mesures de régulation de l'accès aux ressources

Elles sont définies par la Loi n°006 /97 /ADP 9u 31 /01 /97 portant Code forestier au Burkina Faso qui distingue quatre (4) régimes de pêche :

- le régime de libre accès aux pêcheries, conditionné par la détention d'un permis de pêche ;;
- le régime de la concession de pêche applicable aux petites et moyennes pêcheries ;
- le régime de cogestion pour les pêcheries ayant une superficie minimale de 5.000 ha en période d'étiage ;
- le régime d'accès dans les zones de chasse protégées conditionné par la détention d'une licence de guide de pêcher.

2. Mesures d'aménagement piscicole

Elles sont consignées dans la n°006 /97 /ADP 9u 31 /01 /97 portant Code forestier au Burkina Faso et l'Arrêté n°98-008/MEE/SG/DGEF/DP portant définition des mesures de protection et de conservation des ressources halieutiques au Burkina Faso. Ces textes donnent la liste des engins et des méthodes de pêche dont l'utilisation et la détention ou la vente sur les lieux de pêche autres que les stations piscicoles, sont interdites dans les eaux publiques.

Ainsi, au titre des procédés de pêches interdits on pourrait citer :

- Le barrage dans eaux par des filets ou tout autre engin fixé aux berges ou sur le fonds, sur plus de la moitié de la largeur mouillée de ces eaux ;
- La pêche électrique ;
- La battue d'eau ;
- La pêche au filet dérivant ;
- La construction des digues ou tout autre obstacle ;
- Des appâts à l'exception de ceux au bout des hameçons, des palangres ou des cannes de pêche. ;
- L'utilisation d'engins à mailles inférieure à 35 mm nœud à nœud soit 70 mm de maille étiré ;
- L'utilisation de la senne, des barrages et autres battues d'eau.

Au titre des aires protégées où la pêche est interdite on retiendra :

- Dans les frayères ainsi que la destruction du frais et des alevins ;
- Dans la zone littorale sur une bande de 2 mètres allant de la berge vers la zone pélagique, du 15 juin au 31 août, avec des engins autres que les cannes de pêche.

3. Mesures de protection des ressources par le contrôle et la protection de la qualité des eaux

Les principales mesures de protection des ressources halieutiques sont contenues dans la loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997, portant Code de l'Environnement au Burkina, en ses articles 49 à 52 ; et la loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997, portant Code Forestier au Burkina, en ses articles 228, 229, 230, 231 et 232 ;

Ces textes définissent les termes, les modalités et les normes et mesures réglementaires en matière notamment de :

- pollution par des rejets des substances susceptibles d'engendrer, des effets négatifs sur les ressources halieutiques,
- exploitation et aménagement des berges, déviation des cours susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'évolution biologique des ressources halieutiques.

4. Mise en place d'un dispositif de contrôle

Le Code Forestier, en ses articles 241 à 243, 245, 250, 251, 254, 252, 255, 257, 268 à 270, définit les infractions, les pénalités, les agents chargés des contrôles et les modalités de constatation des délits et de saisie et confiscation. Les agents assermentés des Eaux et Forêt et des services partenaires (polices, douane, gendarmerie) et les officiers de police judiciaire sont habilités à rechercher et à constater les infractions à la réglementation en matière de pêche et de l'aquaculture.

Le Code de l'Environnement, en son article 92 définit les pénalités aux infractions prévues en matière de protection des ressources halieutiques.

VI. Communautés de pêcheurs

Ils sont évalués à 12.000 en 2006 repartis en trois catégories socioprofessionnelles distinctes : les pêcheurs professionnels, les semi professionnels et les occasionnels. Les pêcheurs professionnels s'adonnent prioritairement à l'activité pêche et l'exclusivité des revenus provient de la vente des captures de poisson. Les semi professionnels sont généralement des agriculteurs et/ou éleveurs pour qui, la pêche ne constitue pas la seule source de revenus. Contrairement au professionnel, le semi professionnel exploite généralement les pêcheries locales. Le pêcheur occasionnel est celui qui pratique la pêche de façon occasionnelle et sporadique et dont le savoir faire en matière de pêche est rudimentaire. Les pêcheurs professionnels et semi professionnels sont généralement organisés en groupements et en unions de producteurs.

3. Le Sous-secteur de l'aquaculture

L'aquaculture qui est par définition la multiplication et l'élevage des animaux et des plantes aquatiques, bénéficie d'un potentiel biologique important dont le développement pourrait induire l'accroissement des productions halieutiques ; il s'agit en particulier des poissons, des grenouilles, des algues (spiruline notamment) et des crevettes d'eau douce. La caractéristique essentielle de ce sous secteur des ressources halieutiques est son stade de développement encore embryonnaire.

Quatre systèmes ou techniques de productions sont actuellement en cours de développement dans le pays : la pisciculture en étangs, la pisciculture en enclos, la pisciculture en cages et la pisciculture de repeuplements. Un cinquième système de production, bien que bénéficiant d'importants supports de production constitués par les nombreux périmètres irrigués du pays, reste encore à un stade de développement marginal ; il s'agit de la rizipisciculture.

On dénombre en 2006 une vingtaine d'unités de production réparties ainsi qu'il suit : cinq stations en étangs de l'Etat, dix unités de production en enclos, gérées par des groupements villageois, trois unités de production en bassins appartenant à des particuliers et une unité expérimentale en cages. La mise en place de 50 à 100 unités de pisciculture en enclos est actuellement en cours dans le pays (Direction Générales des Ressources Halieutiques ; 2007).

Le développement de l'aquaculture est de plus en plus perçu comme étant la seule alternative viable pour réduire avantageusement le déficit entre l'offre et la demande au regard notamment des marges de progression très étroite de la pêche de capture.

Par ailleurs la promotion de l'aquaculture induit le développement d'une chaîne d'activités connexes, telles la fabrique d'aliments pour poissons et autres activités post-production (commercialisation du poisson notamment). C'est notamment le cas avec le Projet d'Elevage qui dispose d'une unité de fabrique d'aliments pour poisson, d'une écloserie et d'un centre de formation des pêcheurs et aquaculteurs.

VII. Utilisation post-récolte

I. Utilisation du poisson

Les produits de la pêche sont utilisés sous deux formes à savoir en l'état ou transformé. En zone urbaine, le poisson est essentiellement mis en marché à l'état frais. En revanche, dans les villages et villes moyennes, le poisson transformé (surtout fumé) est le plus offert. On estime à 85% la consommation à l'état frais et 15 % à l'état transformé.

Les poissons frais concernent essentiellement des poissons du groupe des perciformes (Tilapia et capitaine notamment) et dans une moindre mesure les siluriformes (Silures, Bagridae), ceux-ci étant préférés fumés – séchés. Les poissons transformés essentiellement fumé-séchés (14%) et salé-séchés ou fermenté-séchés (1%) comprennent

les perciformes (*Tilapia*, capitaines, alestes, brycinus, ...) refusés par les mareyeurs, les Siluriformes, Alestes, Brycinus et synodontis.

L'autoconsommation représente 5%. La part du poisson dans la couverture en protéine animale y compris les importations est de 8% environ. La commercialisation du poisson est assurée par 3 000 mareyeurs, transformateurs(rices) et revendeurs qui s'approvisionnent sur les sites de production avec souvent des moyens de transport défectueux et des structures de conservation inadaptées.

Les prix pratiqués sont généralement les mêmes pour une pêcherie mais variables selon l'espèce et la taille du poisson. Ils sont fixés à l'issue de négociations entre pêcheurs et commerçants et avalisés par les structures techniques d'encadrement. Ils sont généralement déterminés par rapport aux facteurs de transport, à l'abondance et à la qualité des prises. En règle générale, du producteur au consommateur, le prix des espèces prisées (*Tilapia sp.*, *Gymnarchus niloticus*, *Hydrocinus forskali*, *mormyrus*, *mormyrops*, *Auchenoglanis occidentalis*) varie du simple au double.

2. Marchés du poisson

Le marché intérieur de poisson est assuré par des mareyeurs et revendeurs de poissons qui s'approvisionnent sur les sites de production avec des structures de conservation peu adaptées dans la grande majorité de cas. La grande partie de la production du poisson frais est enlevée par les grossistes qui la vendent dans les zones urbaines de la manière suivante :

- **la vente par les poissonneries**: elles appartiennent le plus souvent à des grossistes qui disposent de leur propre camionnette et approvisionnent directement leur poissonnerie. Ce type de vente n'existe que dans les grands centres et s'effectue au poids. Les poissonneries ne commercialisent que des espèces de grosse ou moyenne taille, alors que les poissons de petite taille empruntent le marché traditionnel.
- **La vente aux abords des rues** : elle est réalisée directement à bord de camionnettes en provenance des débarcadères ou par des détaillants disposant de réfrigérateurs contenant de la glace.

En général, la distribution du poisson fumé, tant dans les localités rurales que dans les villes moyennes, est l'œuvre des femmes, aux abords des routes et dans les marchés.

Les prix pratiqués sont généralement les mêmes pour une pêcherie mais variables selon l'espèce et la taille du poisson. Ils sont fixés à l'issue de négociations entre pêcheurs et commerçants. Ils sont généralement déterminés par rapport aux facteurs de transport, à l'abondance et à la qualité des prises. En règle générale, du producteur au consommateur, le prix des espèces prisées (*Tilapia sp.*, *Gymnarchus niloticus*, *Hydrocinus forskali*, *mormyrus*, *mormyrops*, *Auchenoglanis occidentalis*) varie du simple au double.

Actuellement le prix du Tilapia de poids supérieur à 250 grammes varie entre 500 et 800 francs sur les pêcheries, et de 1500 à 2000 francs à Ouagadougou selon les périodes.

VIII. Rendement du secteur des pêches

Le secteur des pêches est évalué en fonction de son rendement global d'un point de vue économique, social et écologique.

I. Rôle des pêches dans l'économie nationale

La contribution du secteur de la pêche au PIB en 2003 a été de 7.762 millions de FCFA, soit 0,31% du PIB (FAO, 2003).

Sur la période de 1995 à 2003, on a enregistré une contribution moyenne de la pêche au PIB de 0,33%.

En matière de commerce extérieur, le Burkina est un pays essentiellement importateur de produits de pêche. Le déficit commercial (importations – exportations) est d'environ 556 millions par an sur la période de 1995 à 2002 (FAO, 2003).

Au Burkina Faso, la pêche occupe de nos jours, environ 20 000 personnes, dont 12 500 qui en vivent essentiellement et répartis comme suit : pêcheurs 8500, transformatrices de poisson : 3500, commerçants de poisson frais : 250, autres acteurs de la filière pêche (commerçants et confectionneurs d'engins et d'embarcations de pêche) : 250. Ces acteurs sont organisés dans plus de 200 groupements ou associations (DGRH, 2007).

L'activité pêche procure facilement des revenus sans de gros investissements au départ.

Des études réalisées sur les pêcheries de Bagré, Kompienga et Moussodougou ont révélé que le revenu annuel par pêcheur fluctue entre 36.000 et 948.000 FCFA avec une moyenne annuelle de 400.000 FCFA pour ceux qui pratiquent quotidiennement la pêche. Les résultats de ces études révèlent qu'une part importante des acteurs (pêcheurs, transformatrices et mareyeurs) a un revenu annuel supérieur à 82.672 F CFA (seuil absolu de pauvreté en 2003).

La contribution de la pêche au budget de l'Etat à travers la collecte des recettes de service est en général inférieure à 40 millions de francs CFA.

2. La demande en produits halieutiques

Selon certaines estimations récentes, la consommation totale annuelle de poisson au Burkina se chiffrerait à 30 000 tonnes environ, comprenant la production nationale estimée à 9 500 tonnes par an et les importations dont le volume moyen se serait de 21 000 tonnes en 2005 et environ 20 000 tonnes en 2006.

D'une manière générale, on peut observer sur les marchés, une forte demande pour les produits halieutiques, ainsi:

-le poisson frais est très apprécié dans les centres urbains, tant au niveau des ménages que dans les bars, restaurants et autres lieux de distraction. A Ouagadougou en particulier, la demande en poisson frais est en forte croissance en raison du niveau de vie relativement élevé d'une partie de la population.

-le poisson fumé est aussi très prisé dans les villes moyennes et dans les campagnes. Il est souvent considéré comme moins cher que la viande car susceptible d'être acheté et utilisé en petites quantités pour faire une sauce de bon goût (surtout dans les familles nombreuses). De plus, il présente l'avantage de se conserver facilement pendant quelque temps.

La demande de poisson semble loin d'être satisfaite, spécialement au niveau des villes où le poisson frais d'eau douce est bien entré dans les habitudes alimentaires.

3. L'Offre en poisson

Pour une production intérieure oscillant entre 8.000 et 9.500 tonnes et des besoins de consommation estimés à environ 30.000 tonnes de poisson, l'offre en poisson est nettement inférieure à la demande.

Dans les grands centres urbains, l'offre de produits halieutiques est composée principalement de produits frais et de poisson fumé en quantité peu importante. En revanche, dans les villages et villes moyennes, c'est le poisson fumé qui est le plus offert.

La qualité des produits transformés est assez variable en raison des faibles niveaux de technicité de la grande majorité des femmes transformatrices. Le poisson fumé est de ce fait plus souvent grillé que réellement "fumé".

Le poisson est transporté des lieux de pêche vers les centres urbains, soit avec des engins à deux roues (bicyclettes, motocyclettes), soit en camionnette équipée de caisse isotherme contenant de la glace. En bonne période de pêche (de Juillet à Octobre) les capacités d'enlèvement des mareyeurs avoisinent 800 kg à 1000 kg de poisson par jour. En basse saison de pêche (de Novembre à Juin), ils stationnent parfois plus de trois jours sur les sites de pesées ou débarcadères pour n'emporter que 500 kg, dans des conditions de conservation non adaptées avec d'importantes pertes de biomasse.

4. Commerce import/export de poisson

L'essentiel de la production intérieure de poisson est consommé presque exclusivement à l'intérieur du pays ; il n'existe que de circuits informels d'exportation des produits de pêche notamment en direction de quelques pays voisins tels le Ghana, le Togo et le Niger.

Le Burkina apparaît ainsi comme un pays essentiellement importateur de produits de pêche. Les produits de pêche importés sont répartis en trois principales catégories: les produits nature surgelés ou frais, les produits semi-élaborés (poisson salé, séché ou

fumé) et les produits élaborés représentés par les conserves.

Les produits nature surgelés proviennent principalement de l'Afrique de l'Ouest avec comme principaux pays fournisseurs par ordre d'importance, la Mauritanie, le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Le poisson nature frais dont le volume est très marginal provient presque exclusivement du Mali.

Les produits semi-élaborés qui représentent la plus grosse part des importations à l'heure actuelle ont pour sources d'approvisionnement : le Sénégal, le Mali et la Côte-d'Ivoire. Quant aux conserves, elles sont principalement importées des pays de l'Afrique du Nord et d'Europe.

Les importateurs se distinguent en quatre catégories : les importateurs de produits nature congelés, les importateurs de produits nature frais, les importateurs de produits semi-élaborés et les importateurs de conserves. Tous ces commerçants se rencontrent principalement dans les grands centres urbains notamment Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Le nombre de personnes impliquées dans cette activité à l'échelle du pays n'est pas connu.

5. Sécurité alimentaire et Développement rural

La contribution des produits de la pêche à la couverture des besoins en protéines animales au Burkina est très faible. Elle est en effet estimée à 5,5% selon une source de la FAO datant de 1990. Le burkinabé a consommé en moyenne 1,45 kg de poisson en 2003. La réalisation des retenues d'eau (Barrage Oumarou Kanazoé par exemple) et le développement de l'activité de pêche dans les barrages de la Kompienga et de Bagré y sont pour cette évolution.

Le secteur fournit annuellement environ 8500 à 9500 tonnes de poisson dont la quasi-totalité est consommée à l'intérieur du pays contribuant ainsi à l'amélioration du niveau nutritionnel des populations. Cette production halieutique, de par sa disponibilité et son accessibilité par les populations au niveau local, occupe effectivement une part importante dans le régime alimentaire des familles riveraines des cours et plans d'eau.

Par ailleurs, la quasi-totalité des pêcheurs burkinabé sont avant tout des agriculteurs. Il est reconnu que l'activité pêche procure facilement des revenus sans de grands investissements au départ. Les revenus de la pêche contribuent principalement au financement des intrants pour les activités agricoles mais aussi aux autres besoins sociaux telles que la santé et l'éducation des membres des familles. Le secteur emploie directement 12 000 personnes auxquelles s'ajoutent des emplois connexes dans les secteurs de soutien à la production, à la distribution du poisson et à la commercialisation des intrants. Là où elles existent, les ressources halieutiques contribuent ainsi de façon appréciable à la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales. Au total, le secteur des

ressources halieutiques apparaît comme un facteur important dans le processus de développement du Burkina Faso.

6. Emplois

Le secteur des pêches est pourvoyeur d'emplois et de revenus aux populations rurales. On dénombre 8.500 pêcheurs répartis en 2000 professionnels, 4500 semi-professionnels et 2000 occasionnels. Les emplois induits (transformateurs et commerçants de poissons) sont au nombre de 3000.

Le revenu moyen annuel par pêcheur (toutes catégories confondues) est estimé à 357.000 FCFA. Des études ont cependant montré qu'au niveau des grands sites, les revenus aussi bien des pêcheurs que des autres acteurs (transformateurs et commerçants) sont au delà de cet ordre. Les revenus de la pêche et de ses activités connexes contribuent au financement et au développement des autres activités rurales (agriculture, élevage, etc.).

VI. Mise en valeur du secteur des pêches

1. Obstacles

Parmi les contraintes majeures qui minent le secteur des ressources halieutiques figurent :

- La dégradation berges et la surexploitation des pêcheries liées aux mauvaises pratiques de pêche;
- L'insuffisance d'organisation des communautés de pêche entraînant une contribution peu efficace du secteur à la réalisation des objectifs sociaux, nutritionnels et économiques du pays et des avancées timides dans le sens de la responsabilisation effective desdites communautés dans la gestion des ressources. Cette insuffisance explique entre autres le caractère informel actuel des actions du secteur ;
- L'insuffisance des capacités des acteurs à différents niveaux, notamment en matière d'aquaculture et de gestion des ressources halieutiques.
- La quasi-inexistence de la recherche-développement en matière de pêche et d'aquaculture; situation expliquant qu'une vingtaine d'années après les premières expériences dans le secteur, on ne dispose toujours pas de démarche et de données éprouvées sur la gestion durable des ressources halieutiques et sur l'aquaculture au niveau national;
- *l'insuffisance des technologies pour l'optimisation des captures* : Il est avéré que les technologies et techniques couramment utilisées actuellement ne capturent pas assez efficacement certaines espèces dont des prédateurs, ni assez sélectivement les espèces de petites tailles dont la biomasse est souvent importante dans nos plans d'eau. Il découle de cette mauvaise répartition de l'effort de pêche un déséquilibre des peuplements en défaveur des espèces intensément exploitées et la baisse importante de la productivité.

2. Perspectives/stratégies de mise en valeur

Les perspectives au niveau du secteur des pêches s'annoncent d'une part sous le signe du renforcement des acquis et d'autre part l'initiation d'activités novatrices majeures en cohérence avec les besoins et possibilités de développement techniques et ou technologies adaptées au contexte national.

En matière de renforcement des acquis, les principales actions majeures sont à mettre dans le registre/domaine de l'intensification et la diversification des productions halieutiques en vue d'accroître la production halieutique, augmenter la contribution du secteur des pêches à l'économie nationale et au développement rural.

Dans cette perspective, les actions envisagées sont :

- la valorisation optimale du potentiel halieutique existant à des fins de pisciculture et ou de pêche de capture ;
- le renforcement et la mise en place d'unités de piscicultures démonstratives auprès des producteurs ;
- la vulgarisation de techniques piscicoles reproductibles et génératrices de revenus monétaires ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs du secteur halieutique entre autre par la création et la mise en fonctionnement d'un centre de formation en pêches et la formation sur le tas ;
- l'intégration de l'aquaculture à l'agriculture/l'irrigation et à l'élevage au niveau des périmètres irrigués ;
- le renforcement du processus de pêche responsable à travers les processus de cogestion des pêcheries au niveau des plans d'au d'importance nationale, de concession de pêche sur les petites et moyennes pêcheries ;
- le renforcement des cadres institutionnel, juridique et législatif en matière de ressources halieutiques ;
- le renforcement de la recherche en matière de pêche et d'aquaculture ;
- le renforcement de la valorisation des productions halieutiques.

3. Recherche

La recherche en matière de pêche et d'aquaculture est assez récente au Burkina. En effet, elle date des années 80 et reste marquée à nos jours par son caractère marginale du fait entre autre d'un faible financement du secteur halieutique dans son ensemble et d'autre part par le fait de la faiblesse de la coordination entre les structures, instituts de recherche et administration chargées des pêches.

Toutefois, ces 5 dernières années, à la faveur de l'importance accordée au secteur des pêches matérialisée entre autre par l'amélioration du financement du secteur et une meilleure lisibilité des actions sur le terrain, on note une meilleure collaboration avec les structures, instituts de recherche relevant du Ministère des Enseignements Secondaire Supérieur et de Recherche Scientifique et Technologique.

Au sein de la Direction Générale des Ressources Halieutiques, des tests sont présentement en cours d'expérimentations sur la pisciculture en étangs au niveau du Projet d'Elevage Piscicole (PEP), la Pisciculture en cages sur le barrage de la Kompienga par le Projet d'Appui à la Coordination des Activités de la Filière Aquaculture (PACAFA) et la pisciculture en enclos sur le territoire national.

Les structures et instituts de recherche intervenant dans le secteur des pêches sont :

- l'Université de Ouagadougou ;
- l'Université Polytechnique de Bobo Dioulasso ;
- le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) à travers l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agronomiques (INERA) et l'Institut de Recherche Appliquée et Technologique (IRSAT).

Les thématiques abordées par ces structures de recherche sont axées sur :

- la bio écologie, la physiologie de la reproduction et la croissance des poissons ;
- la dynamique des populations piscicoles et l'amélioration des systèmes de productions ;
- l'écologie aquatique ;
- l'ichtyopathologie.

Ces thèmes sont généralement abordés à travers les mémoires fins de cycle d'étudiants en fin de formation ou suite à des demandes spécifiques. C'est donc dire qu'au stade actuel, il n'existe pas à proprement parler de structures de recherche ou projets de recherche en matière de pêches au Burkina.

4. Éducation

En matière d'éducation indépendamment des activités régaliennes de la Direction nationale en charge des pêches qui portent entre autre sur la sensibilisation et l'appui conseil aux producteurs, les activités ont été essentiellement menés dans le cadre de la mise en valeur de projets dans la perspective d'amener les populations bénéficiaires à maîtriser des techniques, un savoir être et un savoir faire concernant le secteur des pêches.

Parmi les projets dont les domaines d'intervention touchent l'éducation en matière de pêches, on retiendra particulièrement :

- ✦ le Projet Valorisation du Potentiel Halieutique (VPH) ;
- ✦ le Projet Gestion de la Pêche dans le Sud Ouest (GPSO) ;
- ✦ le Projet CADIPP ;
- ✦ le Projet PEP et
- ✦ le Projet PACAFA ;

L'éducation en matière de pêche opérée par l'administration en charge des pêches et ces projets a porté sur les principaux thèmes suivants :

- la législation en matière des pêches (protection, conservation des écosystèmes aquatiques et des ressources halieutiques ;
- le code de conduite pour une pêche responsable ;
- le repeuplement / l'ensemencement des plans d'eau ;
- l'aménagement et la gestion durable des ressources halieutiques (la nécessité de s'organiser pour promouvoir la pêche responsable, la biologie des poissons, les facteurs déterminants la productivité piscicole et la production piscicole, les éléments techniques d'un plan de gestion halieutique, notions de dynamique des peuplements piscicoles, les méthodes de pêche responsable, la construction, l'utilisation et l'entretien des engins et embarcations de pêche et le suivi des captures de poissons) ;
- la technique de production de semences piscicoles : tilapia (*Oreochromis niloticus*) et silure (*clarias sp.*) ;
- les techniques et technologies aquacoles : critères /éléments de base (préalables) pour l'installation d'une unité piscicole, aménagement d'étangs piscicoles, construction de cages flottantes, construction d'enclos, conduite de l'élevage piscicole et suivi des paramètres de l'élevage.

5. Aide extérieure

5.1 Projets en cours d'exécution

Intitulé du projet	Source de financement	Institutions impliquées	Objectifs	Calendrier	Résultats atteints
Projet Centre d'Approvisionnement et de Distribution des produits de pêche (CADIPP)	République de Chine (Taïwan)	- DGRH - République de Chine (Taïwan)	- réduire les pertes après captures. - améliorer la qualité des produits de pêche offerts aux consommateurs - assurer une meilleure distribution des produits de pêche - faciliter l'approvisionnement des pêcheurs en intrants de pêche	2000 -2008	- Mise à la disposition des pêcheurs des intrants de pêche de qualité - Mise à la disposition des consommateurs des produits de pêche de qualité - Construction de centres équipés en intrants de pêche - Acquisition de camions et d'un entrepôt frigorifique
Projet d'Élevage piscicole (PEP)	République de Chine (Taïwan)	- DGRH - Coopération Taïwanaise	- mettre au point des techniques de pisciculture adaptées au contexte national - vulgariser les techniques mises au point - produire 120 tonnes de poissons marchands par an	2004 -2008	- Mise en place d'infrastructures de production de poissons et d'une écloserie - Mise en place d'une unité de fabrication d'aliment pour poisson - Construction d'un centre de formation en pêches - Production de semences piscicoles et de poissons marchands
Projet d'appui à la coordination des Activités de la Filière Aquaculture (PACAFA)	Coopération Taïwanaise	- DGRH - Coopération Taïwanaise - GTZ/Is	- La filière aquaculture est mieux organisée - la production halieutique est croissante	2006 -2008	- Appui financier pour la relecture des textes d'application en pêche - Elaboration d'une stratégie de collecte de poisson sur les barrages de Kompenga et Bagré et au plan national - Démarrage de 2 exploitations tests d'élevage de O. niloticus en cages à Kompenga - Réalisation d'un audit institutionnel du CADIPP - Réalisation d'un plan de diversification des produits de l'unité de fabrication d'aliments du PEP

En plus des projets sus cités, la Direction Générale des Ressources Halieutiques, reçoit de l'appui financier à travers des protocoles en cours d'exécution ou de démarrage, dans le cadre de la mise en œuvre de projet intervenant directement dans le secteur des pêches, du génie rural ou des ressources en eau. Parmi les partenaires techniques et financiers et projets, on retiendra essentiellement :

- Le projet mise en valeur et la gestion durable des petits barrages sous la tutelle de la Direction Générale du Génie rural (DGGR), ce projet est financé par la BAD et appuie le secteur halieutique en matière de valorisation durable des ressources halieutiques ;
- la Maîtrise d'Ouvrage de Ziga (MOZ) à travers le programme Gouvernemental d'Atténuation des impacts liés à la construction du barrage de Ziga financé par plusieurs partenaires au nombre desquels figure la Banque Mondiale. La pisciculture en étangs constitue le centre d'intérêt du volet pêches de ce programme gouvernemental.
- le Programme de Développement Rural Décentralisé Participatif de Bazéga Kadiogo (PDRDP/BK), financé par la BAD. La réhabilitation de la station aquacole de Bazéga, financé initialement par l'USAID et l'appui à son fonctionnement actuel ont été rendus possible grâce à ce programme ;
- le Projet PACAFA pour la mise en œuvre d'un test de pisciculture en cages flottantes sur le barrage de Kompienga ;
- le projet d'Intensification Agricole par la Maîtrise de l'Eau dans les régions du Plateau Central, du Nord et du Sahel (PIAME/PNS) financé par le Vénézuéla. Ce projet est logé au sein de la Direction du Développement de l'Irrigation qui est une des directions techniques de la DGGR .
- le projet d'Intensification Agricole par la Maîtrise de l'Eau dans les régions du Centre Sud et du Centre Ouest (PIAME/CSSO) financé par l'Espagne, ce projet est aussi logé au sein de la Direction du Développement de l'Irrigation.

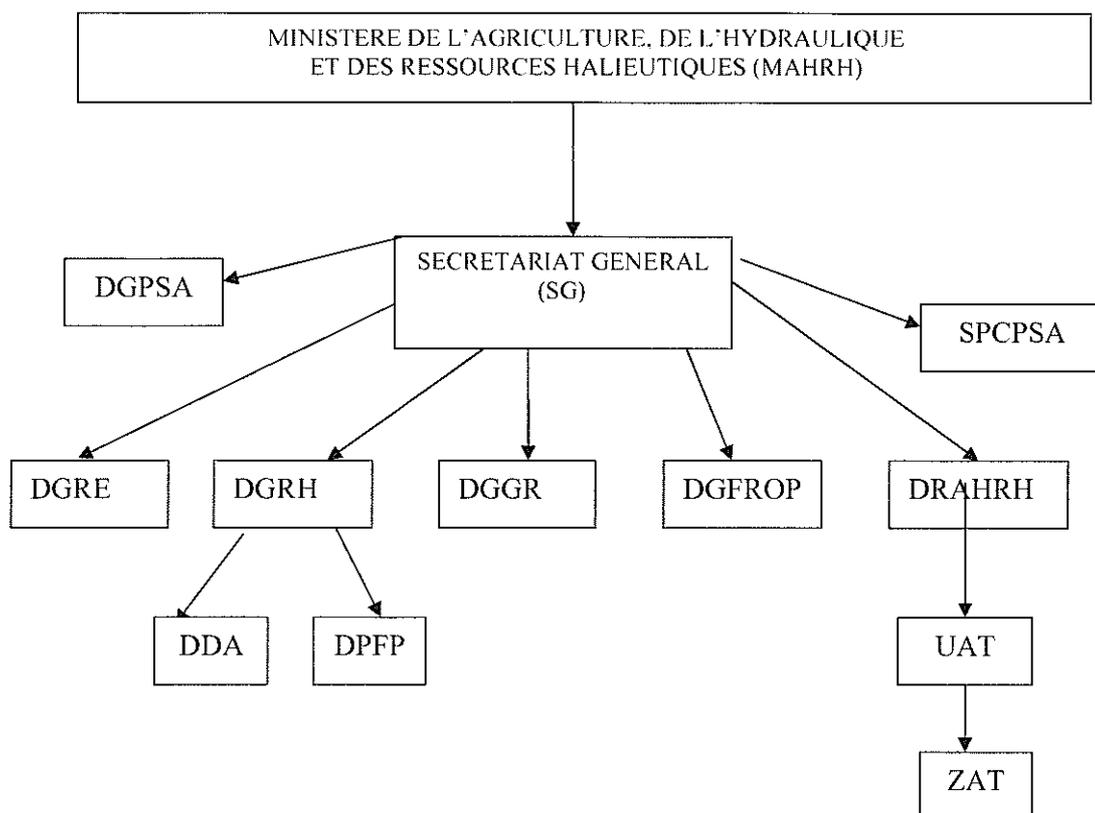
La FAO et la DDI sont les institutions impliquées dans la mise en œuvre des projets PIAME. En matière de pêches, les projets PIAME le domaine d'intervention des PIAME concernent la pêche et la pisciculture.

5.2 Projets prévus

Intitulé du projet	Source de financement	Institutions impliquées	Objectifs	Résultats attendus
Projet Amélioration de souches génétiques dans le Bassin du lac Volta		- DGRH FAO	Disséminer des souches de Tilapia à potentiel de croissance très performant	- Mettre à la disposition des pays bénéficiaires des semences piscicoles de tilapia à fort potentiel de croissance - Accroître la production de l'aquaculture
Projet Développement Durable de l'aquaculture	République du Japon	- DGRH - JICA (Coopération Technique Japonaise)	Augmenter la production de l'aquaculture par une meilleure valorisation du potentiel aquacole	- Mettre au point des techniques aquacoles adaptées au monde rural - Augmenter la production de l'aquaculture par une meilleure valorisation du potentiel aquacole
Projet intégration de l'aquaculture à l'irrigation et à l'élevage	FAO	- DGRH	Accroître la production aquacole par son intégration aux systèmes de production au niveau des périmètres irrigués	- Assurer une meilleure valorisation aquacole des périmètres irrigués - Augmenter la production de l'aquaculture
Projet Développement Durable de l'aquaculture et des Ressources halieutiques	BAD	- DGRH - FAO	Promouvoir un accroissement significatif soutenu de la production halieutique	Accroître la contribution du secteur à l'économie nationale, aux revenus, à l'emploi et à la sécurité nutritionnelle des populations

VII. Institutions œuvrant dans le secteur des pêches

7.1 Structure organisationnelle des autorités responsables des pêches



Légende :

MAHRH : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

SG : Secrétariat Général

DGRH : Direction Générale des Ressources Halieutiques

DGPV : Direction Générale des Productions Végétales

DGPSA : Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles

DGRE : Direction Générale des Ressources en Eau

DGGR : Direction Générale du Génie Rural

DGFROP : Direction générale du Foncier Rural et des Organisations Paysannes

SPCPSA : Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles

DRAHRH : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

DDA : Direction du Développement de l'Aquaculture

DFPF : Direction de la Promotion de la Filière Pêche

UAT : Unité d'Animation Technique

ZAT : Zone d'Animation Technique

7.2 Liste des principales institutions chargées de la gestion des pêches et les principales parties prenantes

Au nombre des principales institutions chargées de la gestion des pêches, nous retiendrons :

- ✦ le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques qui en assure la tutelle technique et administrative ;
- ✦ le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie en tant que partenaire privilégié dans le cadre du suivi de la réglementation et de la répression des infractions.

La politique sectorielle halieutique a été conduite pendant un quart de siècle par le ministère chargé de l'environnement. Cependant, dans le souci d'assurer la nécessaire synergie d'action entre tous les secteurs productifs du monde rural et pour relever au mieux le double défi de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire par l'amélioration des performances de tous les secteurs d'activités qui forment la base des moyens d'existence des populations rurales, le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) a été créé en juin 2002 avec en son sein, une Direction Générale des Ressources Halieutiques. Cette Direction Générale comprend deux Directions techniques : la Direction du Développement de l'Aquaculture (DDA) et la Direction de la Promotion de la Filière Pêche (DPFP).

Les principales parties prenantes du secteur halieutique sont :

- ✦ la République de Chine Taiwan ;
- ✦ la GTZ/Is ;
- ✦ la FAO ;
- ✦ l'Espagne ;
- ✦ le Vénézuéla ;
- ✦ L'Université Polytechnique de Bobo (UPB);
- ✦ L'Université de Ouaga (UO);
- ✦ L'Institut de Recherche en Développement (IRD) ;
- ✦ Le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) ;
- ✦ le Millennium Challenge Corporation /Millennium Challenge Account ;
- ✦ la SNV (ONG Néerlandaise).

7.3 Principaux liens internet vers les sites des institutions nationales chargées de l'administration et de la recherche liées au secteur des pêches

Site Web du MAHRH : www.agriculture.gov.bf

Direction Générale des Ressources Halieutiques : direction.peches@agriculture.gov.bf

Site Web du MECV : www.environnement.gov.bf

Site Web Université Bobo : www.univ-bobo.bf

Site Web Université Ouaga : www.univ-ouaga.bf

Site Web du CNRST :

VIII. Cadres juridiques généraux

Les cadres juridiques régissant le secteur des pêches au Burkina Faso tirent leur fondement de deux textes fondamentaux à savoir la Constitution et la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) ; à ces textes s'ajoutent le code forestier, le code de l'Environnement, la loi d'orientation sur l'Eau, la Loi sur le foncier rural et/ou leurs textes d'application respectifs. Nous aborderons brièvement quelques lois et textes d'application.

1. La Constitution du 2 juin 1991

La constitution burkinabè promulguée le 11 juin 1991 consacre solennellement le principe de protection de l'environnement comme un devoir fondamental de l'État et de toute la nation.

C'est ainsi que le préambule qui introduit la loi fondamentale, affirme clairement que « le droit à un environnement sain est reconnu ».

Dans son Titre I relatif aux droits et devoirs fondamentaux, la constitution affirme à son article 29 que « la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous. »

2. La Loi n°014/96ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) Loi sur le foncier rural

Au Burkina Faso, la gestion des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, faune, pêches, mines et substances de carrière) est régie par la loi cadre portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF). Cette loi attribue le droit de pêche sur toutes les eaux publiques (naturelles ou artificielles) à l'État, le droit de pêche pouvant être accordé à des personnes physiques ou morales. Cette loi renvoie toutefois à des textes plus spécifiques relatifs à la gestion des ressources naturelles telles l'eau, les forêts, la faune, la pêche.

Le régime de la pêche et de l'aquaculture est surtout traité dans la loi n°006/97/ADP portant Code forestier, adopté en 1997 par le gouvernement burkinabé ainsi que ses textes d'application.

Avec l'adoption de différents codes et lois (code forestier, code minier, code de l'environnement, loi sur le foncier rural, etc...), la RAF est pratiquement vidée de son contenu.

3. La Loi n°005 du 30 janvier 1997 portant Code de l'environnement au Burkina Faso

La protection, l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et le maintien des équilibres écologiques sont surtout régis par la loi n°005/97/ADP portant Code de l'Environnement au Burkina Faso et ses textes d'application qui définissent les principes fondamentaux de la préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie du Burkina. Ainsi tout rejet ou déversement de substances dans l'eau est exécuté conformément aux dispositions du Code de l'environnement et dans le respect des normes en vigueur (Art.231).

Par ailleurs certaines conventions signées et / ou ratifiées par le Burkina participent également à la gestion durable des ressources halieutiques ; il s'agit entre autres des conventions sur la diversité biologique, sur les espèces menacées d'extinction et plus particulièrement du Code de Conduite pour une Pêche Responsable.

4. La Loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code forestier au Burkina Faso

Le Code Forestier est la législation de base qui traite du régime des forêts, de la faune, de la pêche et de l'aquaculture ainsi que de la répression des infractions. Les principales mesures et règlements de ce code touchent :

- la réglementation et la conservation des ressources halieutiques (Livre III ; Titre I);
- la gestion et le développement des activités de pêche (Livre III ; Titre II) ;
- la gestion et le développement des activités d'aquaculture (Livre III ; Titre III) ;
- les mesures de protection des eaux, d'hygiène et de qualité des produits halieutiques (Livre III ; Titre IV).

5. Textes d'application en matière des pêches

Présentement en matière de gestion des pêches, 23 textes d'application ont été élaborés, signés ou en cours de signature.

収集資料リスト

地域	西アフリカ	調査団名	養殖による農村開発促進計画	調査の種類	技プロ		
国名	BURKINAFASO 国	調査期間	平成20年9月22日～10月2日	担当者	土居英夫 ブルキナファアン事務所		
MAHRH = 農業・水利・水産資源省 DGRH=MAHRH水産資源総局							
番号 Numero	資料の名称 Nom de Document	種類 Type	言語 Langue	形態 Moyen	発行機関 Organisation de Publication	発行年月日 Date de Publication	備考 Note
1	STRATEGIE NATIONALE ET PROGRAMMES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	政策	仏語	Doc.	MAHRH	2003	水産資源にかかるとの戦略
2	PLAN D'ACTION 2007 DE LA DGRH	行動計画	仏語	Doc.	DGRH	2007	DGRH2007年計画
3	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté CSLP	政策	仏語	Doc.	ブルキナファアン政府	2004	貧困削減ペーパー
4	DUCUMTNT DE STRATEGIE DE DEVELOPEMENT RURAL A L'HORIZON 2015	政策	仏語	Doc./PDF	MAHRH	2004	農村開発戦略書
5	Répertoire des Projets et Programmes du MAHRH 2008	報告書	仏語	Doc./Word	MAHRH	2008	農業省関連プロジェクトリスト
6	Réponse de Questionnaire	質問回答	仏語	Doc.	DGRH	2008	事前評価調査団質問表に対するDGRH回答
7	RAPPORT SUR L'AQUACULTURE EXTENSIVE AU BURKINA FASO	報告書	仏語	Doc.	KABORE Collete (DGRH)	2008	DGRH粗放養殖課長報告書
8	PROFIL DE LA PÊCHE PAR PAYS BURKINA FASO	報告書	仏語	Doc.	FAO	2008	FAOによるブ国水産セクター報告
9	Développement de l'agriculture et des zones rurales à travers le systèmes novateurs de production à base de riz en vue de réduire la faim et la pauvreté au Burkina Faso GCP/BK/051/IPN	プロドク	仏語	Doc.	FAO	2008	日本支援、FAO実施 稲作・養殖プロジェクト
10	Aquaculture Investments for Poverty Reduction in the Volta Basin: Creation Opportunities for Low-Incom African Fish Farmers through Improved Management 417of Tilapia genetic resources GCP/RAF/417/SPA	プロドク	英語	Doc.	FAO	2007	スペイン支援、FAO実施 ボルタ川流域におけるティラピアの 優良株改良プロジェクト
11	LA DECENTARISATION ET LE SECTEUR DE LA PECHE CONTINENTALE AU BURKINA FASO	報告書	仏語	Doc.	OUATTTRA de (DGRH)	2005	Programme pour des moyens d'existence duravles dans la pêche
12	EVALUATION DE LA CONTRIBUTIN SOCIO-ECONOMIQUE DE LA PECHE AU PIB ET AU DEVELOPEMENT RURAL	報告書	仏語	Doc.	Barbi KABOREほか	2005	Programme pour des moyens d'existence duravles dans la pêche
13	AUDIT INSTITUTIONNEL DU CENTRE D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION DES PRODUITS DE PECHE(CADIPP)	報告書	仏語	Doc.	YONSASSOCIATES	2006	CADIPP会計監査報告
14	PROJET D'ELEVAGE PISCICOLE	プロドク	仏語	Doc.	MAHRH/TAIWAN	2003	台湾支援 バグレ養殖プロジェクト プロジェクトドキュメント
15	INVENTAIRE DE PLAN D'EAU	リスト	仏語	Doc.	DGRH	-	水場のインベントリリスト
16	Loi 014-/96/ADP PORTANT REORGANISATION AGRARE ET FONCIERE AU BURKINA FASO	法	仏語	Doc.	Assemblée Nationale	2006	土地に関する法律
17	Loi 014-/99/AN PORTANT RÉGLEMENTATION DES SOCIETES COOPERATIVES Et GROUPEMENTS AU BURKINA FASO	法	仏語	Doc.	Assemblée Nationale	2006	組合・グループに関する法律
18	Rapport de mission japonaise sur le renforcement de la capacité de développement de l'aquaculture dans le cadre du développement rural au Burkina Faso	報告書	仏語	Doc.	JICA/DGRH	2007	足立短期専門家報告書
19	Information sur l'Aquaculture Burkina Faso	報告書	仏語	Doc.	JICA/DGRH	2007	足立短期専門家報告書
20	足立専門家 業務報告書	報告書	日本語	Doc.	足立専門家	2007	派遣時期2007年6-9月

地域 国名	西アフリカ BURKINAFASO 国	調査団名 調査期間	優良種子普及計画 平成19年6月9日～6月23日
MAHRH=農業・水利・水産資源省 DGPV=MAHRH植物生産総局 SNS=DGPV全国種子課	PDSS=種子セクター開発プロジェクト(2KRで実施した先行プロジェクト) UNPSB=種子生産者組合 INERA=環境農業研究所 DVRD=DGPV普及開発局		
仕切り	資料の名称 Nom de Document	言語 Langue	収集機関
A	対象地域地図	仏語	SNS
B	INERAパンフ	仏語	SNS
B	農業技術カード	仏語	SNS
B	農業省農務所組織図	仏語	SNS
B	地方検査官リスト	仏語	SNS
C	保証種子検査証	仏語	SNS
C	検査記録カード	仏語	SNS
D	優良種子普及リスト	仏語	SNS
E	2KR報告書2007	仏語	DGPV
F	堆肥プロジェクト実績	仏語	DVRD
F	堆肥作成マニュアル	仏語	DVRD
G	PDSSにおける研修計画	仏語	SNS
H	種子生産圃場使用にかかる書類	仏語	SNS
I	種子生産圃場インベンタリー (西山専門家)	日本語	西山専門家
I	種子生産圃場インベンタリー (SNS)	仏語	SNS
J	要望 機材見積もり (SNS整備)	仏語	SNS
K	要望 機材見積もり (種子生産圃場整備)	仏語	SNS

